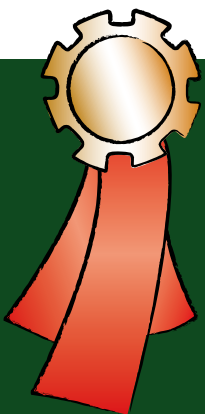


# Ovin Québec



**Prix Jean-Paul-Raymond  
pour l'Agence de vente**

**Sécurité du revenu  
La fin de l'étude du coût  
de production des agneaux 2006**

**Recherche  
Alimenter ses agnelles entre  
le sevrage et la saillie : combien ça coûte?**

**Reportage  
Le lait de la Bergerie Black Rose**

**AGA 2007**

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine du Québec (CE-POQ) et la Société des Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

#### Coordination et conception graphique

Mireille Martin, mireillemartin@upa.qc.ca

#### Rédacteurs

Pascal-André Bisson

Sylvain Blanchette

Sylvie Boutin

Johanne Cameron

Langis Croft

Ndeye Marie Diallo

Daniel Dion

Sylvain Maher

Mireille Martin

Hélène Méthot

Robie Morel

Moussa Ndiaye

Amélie St-Pierre

Léda Villeneuve

Photographie de page couverture :

**Édith Lavoie**, grande gagnante du concours de photographie de la FPAMQ 2007

Les opinions et idées exprimées dans cette revue n'engagent que les auteurs et ne sont pas nécessairement celles de la FPAMQ.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

#### La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Maison de l'UPA

555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545

Longueuil QC J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0530

Télécopieur : 450 674-4415

Courriel : info@agneauduquebec.com

CONVENTION DE LA POST-PUBLICATION  
NO° 40049100

## SOMMAIRE

janvier 2008

volume 8, numéro 1

Mot du président

**À la croisée des chemins**

Assemblée générale annuelle

**AGA de la Fédération**

Identification et traçabilité

**ATQ vous facilite la vie : utilisez FormClic**

Actualités

**À nos moutons**

Sécurité du revenu

**La fin de l'étude du coût de production des agneaux 2006**

Agence de vente

**Comité paritaire de classification, recommandations**

Reportage

**Le lait de la Bergerie Black Rose**

**La chronique de la SEMRPQ**

Fédération canadienne du mouton

**Activités de la FCM en 2006-2007**

**Les pages du CEPOQ**

Le gros bon \$ens

**Des solutions économiquement éclairantes**

Recherche

**Alimenter ses agnelles entre le sevrage et la saillie : combien ça coûte?**

La chronique du berger

**Le corral, un essentiel pour améliorer votre travail en bergerie**

Génétique

**Des visions différentes... un objectif commun : la qualité génétique!**

Coin du lecteur

**La tonte des brebis gestantes : pour le bénéfice de la brebis ou de l'éleveur?**



20

Reportage  
**Le lait de la Bergerie  
Black Rose**

03

05

09

11

15

19

20

22

24

27

28

31

33

37



## À la croisée des chemins

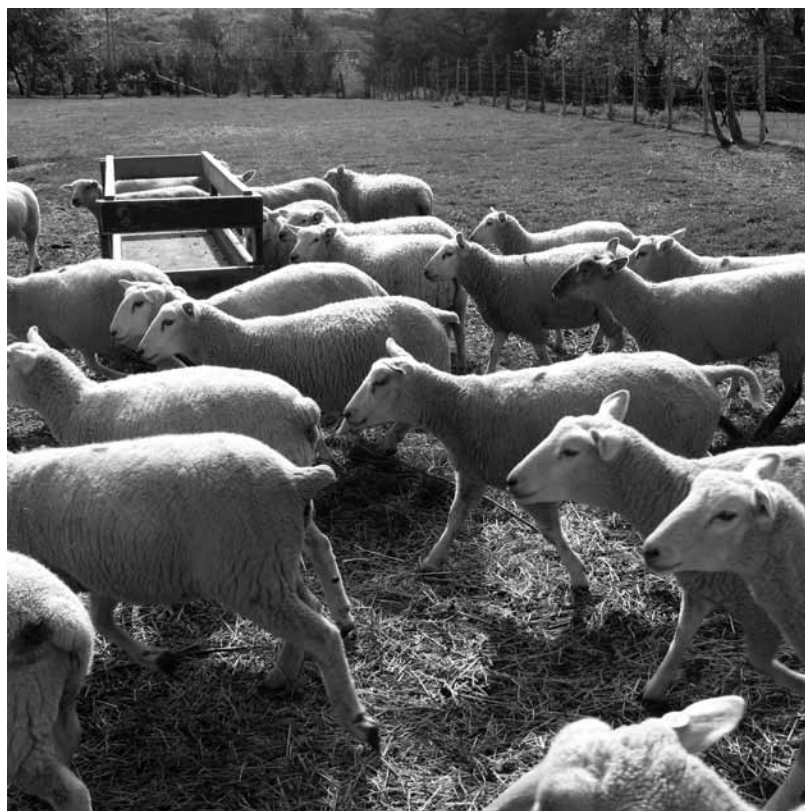
Notre Fédération se trouve cette année à la croisée des chemins. Que l'on pense à la mise en place de l'Agence de vente ou au dossier de la sécurité du revenu, nous vivons de gros changements en ce qui a trait à bien des points touchant à notre production. Comme nous le vivons aujourd'hui et comme d'autres productions l'ont vécu dans le passé, le changement arrive avec son lot d'incertitudes et de difficultés. Notre Agence de vente a vu le jour le 1er juin 2007, toutefois les décisions et le travail ayant mené à cela datent déjà de plusieurs années. Cette date marque non seulement l'aboutissement de plusieurs années de travail et de concertation avec les producteurs et tous les intervenants du milieu, mais aussi le début des actions visant à ordonner et améliorer les conditions de mise en marché des agneaux lourds au Québec. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué, par leur appui et leur collaboration, à la mise en place de l'Agence de vente des agneaux lourds. Merci particulièrement à l'UPA et à la Direction de la commercialisation, à la Direction des finances et des technologies, à la Direction de la vie syndicale ainsi qu'au Fonds de défense professionnelle pour leur appui dans toutes les facettes du développement et de l'implantation de l'Agence de vente.

Bien sûr, il nous faudra encore un certain temps avant d'aplanir les difficultés que nous vivons depuis le démarrage de l'Agence de vente, mais on peut déjà dégager certains points positifs. Premièrement, les producteurs et les acheteurs d'agneaux lourds ont été nombreux à transiger via l'Agence de vente, ceci dès les premières semaines et pour un plus grand nombre d'agneaux que prévu. Ensuite, l'Agence de vente donne un accès équitable aux marchés à tous les producteurs et a permis d'offrir à tous les acheteurs le nombre d'agneaux lourds demandé. Aussi, le prix payé aux producteurs est un prix raisonnable dans les circonstances.

Tous ces éléments de la mise en marché ordonnée ont demandé beaucoup de travail et d'énergie de la part de toute l'organisation de la Fédération : négociations puis arbitrage des prix et négociation des modalités de garantie de paiement.

Il faut aussi souligner le travail du Comité paritaire sur la classification, composé de producteurs et d'acheteurs, tel que le prévoit la décision de la RMAAQ, qui a révisé les modalités de classification. Une nouvelle grille de classification qui permettra de bonifier le prix des carcasses d'agneaux répondant davantage aux besoins du marché a ainsi été convenue avec les acheteurs.

Une première période d'engagement annuel a été réalisée de septembre à novembre 2007. 14 acheteurs et 43 producteurs y ont participé. Comme nous le savons, la régularité des approvisionnements et la qualité des agneaux lourds produits sont les deux facteurs de succès de l'Agence de vente. Il est certain que nous ne récolterons pas le fruit de tous nos efforts dès la première convention, mais il faudra travailler par étape afin d'améliorer les acquis. Nous ne le répéterons jamais assez, l'Agence de vente est nécessaire afin d'atteindre les objectifs de mise en marché organisée. ►►►



## Mot du président

L'année 2006-2007 a aussi été marquée par la révision du coût de production des ovins. Ce travail important réalisé à tous les cinq ans a été confié cette fois-ci au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA). Nous tenons à remercier tous les producteurs qui ont accepté de participer à cet exercice. Les résultats seront connus prochainement. Trois éléments ressortent de cette étude : une augmentation de l'endettement des producteurs, une augmentation des coûts liés à l'alimentation et une augmentation du temps de travail sur la ferme. Ce sont là des constats très préoccupants étant donné que l'on sait que le nombre d'heures travaillées en production ovine est déjà très élevé. Le Comité de la Fédération sur la sécurité du revenu a suivi de très près tous ces travaux et y a consacré de nombreuses réunions afin de s'assurer que les paramètres de l'étude concernaient bien notre production.



D'autre part, 2007 a vu le dépôt du rapport d'évaluation du programme ASRA dans la production ovine. Cet exercice est réalisé dans toutes les productions assurées. Notre production a fait partie des quatre premières productions analysées. Trois grandes recommandations sont ressorties de ces travaux effectués par le comité d'évaluation composé de la FADQ, du MAPAQ et de l'UPA : définition de l'utilisation optimale des ressources en production ovine, implantation progressive d'un mode de compensation basé sur les kilogrammes produits par brebis et mise en place de mécanismes de mise en marché ordonnée dans les productions d'agneaux de lait et d'agneaux légers d'ici 2012. La Fédération a participé à de nombreux échanges avec la FADQ à ce sujet et a appuyé ces grandes orientations. Un plan d'action détaillé doit être défini et déposé prochainement par la FADQ, mais déjà des actions très concrètes sont proposées par cette dernière. Ainsi, l'augmentation de la productivité serait basée sur le nombre d'agneaux réchappés par brebis, qui passerait de 1,52 pour 2008 à 1,78 pour 2010.

Il nous faudra consacrer le temps et les ressources nécessaires pour poursuivre nos travaux, nos discussions et réflexions avec les producteurs afin de prendre les décisions utiles et pertinentes. Car ces modifications au programme ASRA affecteront certainement le développement de la production pour les cinq prochaines années.

D'autres sujets sont aussi des préoccupations importantes pour notre production. Pensons aux dossiers de l'environnement, de la santé et de la salubrité, de la disposition des animaux morts, de l'identification permanente et de la traçabilité, du développement et de la diffusion du logiciel de régie PROVIN. Ces dossiers, sans être au premier plan, ont une importance certaine et doivent être pris en charge par la Fédération. Toutefois, cette année, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser dans le développement et le démarrage de l'Agence de vente, ils ont été placés au second plan. La production ovine requiert des actions dans plusieurs dossiers mais celui de la mise en marché ordonnée demeure le plus important car il permet collectivement aux producteurs d'augmenter leurs revenus en provenance du marché. Il en va de l'avenir de la production.

*Langis Croft*

Langis Croft



# AGA de la Fédération

## AGA de la Fédération et du Plan Conjoint

Plus de 60 producteurs ont participé à la 26<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Fédération et du Plan conjoint des producteurs ovins du Québec qui se tenait les 22 et 23 novembre derniers à Québec. Au cours des deux jours de travaux et discussions, les délégués présents à l'assemblée annuelle ont discuté et disposé de 18 résolutions concernant l'Agence de vente, le transport, la sécurité du revenu, l'identification permanente et la traçabilité ainsi que les frais de mise en marché de l'Agence de vente. L'AGA a été une belle occasion pour les producteurs d'exprimer leurs préoccupations, de donner leur point de vue et leur orientation sur ces sujets particuliers. Sous la présidence d'assemblée de Me Pierre-Jacques Roy, les débats et délibérations se sont déroulés de manière efficace et respectueuse et ont permis de donner à la Fédération les mandats de travail pour la prochaine année afin de bonifier et d'améliorer la mise en marché des agneaux.



De plus, au cours de la soirée de jeudi, M. Marc Ferland de la Financière agricole du Québec (FADQ) est venu entretenir les participants des changements au programme PCSRA et des grandes lignes des orientations retenues par la FADQ dans le processus d'évaluation du programme ASRA. Sur ce dernier sujet, rappelons que la FADQ a retenu les orientations suivantes afin d'améliorer et bonifier le programme ASRA dans la production ovine :

- mise en place d'un système de mise en marché efficace dans les productions d'agneaux de lait et légers d'ici l'année d'assurance 2010;
- calcul de la couverture d'assurance stabilisation sur la base de kilogrammes de gain produits par brebis assurée applicable pour l'année d'assurance 2012;

- investigation, développement et validation des paramètres permettant de mieux définir le concept de « l'utilisation optimale des ressources » afin de s'assurer que le modèle utilisé correspond davantage à la ferme procurant la meilleure rentabilité;
- mesure des coûts du programme en tenant compte des deux composantes « assurance » et « soutien agricole ».



M. Marc Ferland de la FADQ  
et Me Pierre-Jacques Roy, le président d'assemblée

La Fédération avait déjà apporté son appui à ces orientations. Elle a confirmé son intention de participer à leur réalisation. Un échéancier de travail devra être développé à cet effet avec la FADQ, qui prévoit réaliser plusieurs travaux et études.

Par la suite, MM. Jean-Marc Lafrance et Francis Goulet, du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), ont présenté le CECPA et son travail dans la révision et l'établissement du coût de production ovin en 2007. Le vendredi, Mme Martine Mercier s'est entretenue avec les producteurs et a présenté les actions entreprises par l'UPA sur les grands dossiers de l'heure.

L'assemblée s'est terminée à 17 h 30, soit un peu plus tôt que prévu. Les participants ont été invités à poursuivre leurs échanges autour d'un cocktail de clôture, lors duquel des fromages de lait de brebis et des terrines d'agneau ont été servis. La Fédération remercie les Bergeries du Fjord, la Fromagerie Mouton Blanc, le Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de St-Jean-Valleyfield, la Vache à Maillotte ainsi que le Centre de transformation de la viande du Bas-St-Laurent qui ont gracieusement offert leurs excellents produits lors de cet événement. ►►►

### Nouvel exécutif sous le signe de la continuité

La Fédération tenait son assemblée annuelle syndicale au cours de la journée du 23 novembre. Dans le cadre de ses asises annuelles, le conseil d'administration de la Fédération a procédé à la formation du comité exécutif pour l'année 2007-2008 : M. Langis Croft demeure président, M. André Trépanier demeure 1<sup>er</sup> v.-p., M. Jasmin Mercier devient 2<sup>e</sup> v.-p. tandis que MM. Mario Labrecque et Réjean Gagnon complètent ce comité de cinq personnes.

Le sujet de discussion principal a été le projet de refonte des Règlements généraux de la Fédération et le changement au mode d'élection du président, donnant suite aux discussions et décisions à ce sujet lors de l'AGA 2006.



Les délégués lors du vote secret

Suite à des discussions animées, les délégués ont adopté à l'unanimité les Règlements généraux refondus. Ils ont cependant rejeté, en s'exprimant par vote secret, la proposition de changement sur le mode d'élection du président afin qu'il soit élu par les délégués plutôt que par le conseil d'administration. Cette dernière proposition n'a pas reçu l'appui nécessaire des délégués pour être acceptée, soit les deux tiers des votes. Ainsi, le président, tout comme le comité exécutif, continue d'être élu par les membres du conseil d'administration.

### Orientations

Voici les principales orientations tirées des résolutions adoptées lors de l'assemblée:

**1.** Le financement de l'Agence de vente des agneaux lourds doit être en partie supporté par l'ensemble des producteurs ovins avec la venue prochaine de structures de mise en marché ordonnée dans les autres productions ovines (agneau de lait, agneau léger). Les producteurs ont demandé que la contribution spéciale de 0,50 \$/brebis en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008 soit prolongée afin de permettre un financement adéquat de l'Agence de vente si nécessaire. Les producteurs seront appelés à adopter une modification au Règlement sur la contribution spéciale lors d'une prochaine assemblée générale.

- 2.** Mandat de développer différents scénarios d'organisation du transport des agneaux lourds, incluant un scénario avec coordination régionale du transport ainsi que les coûts et les modes de financement qui s'y rattachent. La Fédération devra présenter les résultats de ses travaux à ce sujet afin de permettre aux producteurs de se prononcer sur le modèle à privilégier.
- 3.** Amélioration de la gestion des surplus de l'Agence de vente en période excédentaire d'offre par rapport à la demande (été) et encouragement des producteurs à faire une mise en marché régulière (ceux qui ont un engagement annuel). Accorder une priorité aux agneaux nés et élevés par le même producteur au Québec en incluant le ratio de calcul de 1,3 agneau par brebis déclarée à l'ASRA. Il faut que la Fédération applique avec rigueur les modalités permettant d'approvisionner le marché sur une base régulière et qu'elle trouve les moyens de bonifier les producteurs qui offrent cette régularité. La Fédération devra aussi offrir aux producteurs de 200 brebis et moins des conditions plus souples d'accès aux engagements annuels.
- 4.** Les producteurs demandent aussi à la Fédération de négocier un écart de prix entre les périodes d'été et d'hiver qui reflète les coûts supplémentaires de la production d'agneaux lourds hors saison. Les organismes tels que le MAPAQ, la FADQ et l'UPA seront aussi invités à appuyer la Fédération afin que l'implantation et le démarrage de l'Agence de vente soit un succès.
- 5.** Maintien du principe que le système de classification doit être supporté et financé par tous les producteurs, même ceux qui ne font pas classer leurs agneaux. Ainsi, les frais de 1,75 \$/agneau appliqués actuellement à tous les agneaux lourds mis en marché sont maintenus. La Fédération doit s'assurer de la qualité, la fiabilité et l'uniformité du service de classification partout dans les abattoirs d'agneaux qui ont une entente de service à cet effet. La Fédération devra aussi revoir et bonifier les méthodes de calcul des indices moyens de classification pour les agneaux qui n'auront pas été classés individuellement.
- 6.** Demande à la FADQ de réaliser et présenter des simulations de l'application du nouveau coût de production au programme ASRA avant que la Fédération appuie et sanctionne ces résultats et de ne pas utiliser les registres ATQ comme base pour établir les volumes assurables à l'ASRA. Demande que le MAPAQ développe un programme d'aide aux entreprises ovines qui vivent des difficultés financières.

D'autres résolutions traitant d'améliorations techniques à apporter à l'Agence de vente ont été adoptées afin de la rendre davantage performante pour les producteurs et satisfaire davantage les besoins du marché.

# LES RÉSOLUTIONS en bref

Lors de l'assemblée générale annuelle des 22 et 23 novembre 2007, les productrices et producteurs ont demandé à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

<b>AGENCE DE VENTE</b>	<p><b>1. Gestion du transport des agneaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ De développer différents scénarios de transport en s'assurant qu'il y ait un scénario avec une coordination régionale de transport, dont les coûts seraient supportés par les producteurs et productrices (sur une base individuelle et/ou collective) et les acheteurs;</li> <li>▶ De les présenter aux producteurs et productrices au cours de l'année 2008.</li> </ul>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
	<p><b>2. Priorité de mise en marché des offres hebdomadaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ D'inclure dans la gestion des surplus une notion d'historique de production;</li> <li>▶ Qu'en période de surplus, la mise en marché des agneaux lourds offerts par les producteurs soit faite selon l'ordre de priorité suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ceux nés et élevés par le même producteur au Québec;</li> <li>▶ Ceux qui mettent en marché régulièrement (au moins une fois à toutes les 3 semaines) et aussi en nombre;</li> <li>▶ Ceux qui mettent en marché régulièrement (au moins une fois à toutes les 3 semaines) mais qui sont irréguliers en nombre;</li> <li>▶ Ceux qui font des offres ponctuelles;</li> <li>▶ Répartition des quantités restantes en pourcentage égal aux autres producteurs.</li> </ul> </li> </ul>	<b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>
	<p><b>3. Priorité de mise en marché des engagements annuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Qu'aux fins de gestion des engagements annuels, lorsque le nombre d'agneaux offerts en vente par les producteurs excède les engagements des acheteurs, la Fédération priorise les engagements des producteurs déclarant des brebis à l'ASRA en appliquant le facteur 1,3 agneau lourd par brebis (exemple : un producteur qui a 200 brebis à l'ASRA ne peut prendre d'engagement annuel supérieur à 260 agneaux lourds pour une année complète).</li> </ul>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
	<p><b>4. Application des règlements concernant l'Agence de vente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Que la Fédération et sa direction générale appliquent très strictement le Règlement de vente en commun et le Règlement sur la disposition des surplus des producteurs d'agneaux lourds en ce qui a trait à la gestion des surplus.</li> </ul>	<b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>
	<p><b>5. Engagements annuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Qu'un producteur qui a moins de 200 brebis à l'ASRA et qui s'engage à mettre en marché au moins 3 agneaux lourds par période de 5 semaine puissent offrir et se voir confirmer, seul, un engagement annuel.</li> </ul>	<b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>
	<p><b>6. Écarts de prix - période d'été vs période d'hiver</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ De prévoir un écart suffisant entre le prix d'été et le prix d'hiver, afin de couvrir le coût additionnel de la production d'agneaux durant cette période de l'année, pour répondre au marché d'hiver et concurrencer les autres catégories d'agneaux;</li> <li>▶ Que, si la négociation des prix avec les acheteurs ne permet pas d'obtenir cet écart de prix, la Fédération l'établisse dans les prix versés aux producteurs pour les périodes d'été (juin à novembre) et les périodes d'hiver (décembre à mai) et qu'elle développe les mécanismes nécessaires à cette fin.</li> </ul> <p><i>Cette résolution est référée à un comité en attendant la décision sur les prix.</i></p>	<b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>
	<p><b>7. Transfert d'une période de prix à l'autre (été à hiver / hiver à été)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ De négocier avec les acheteurs un processus favorisant une transition plus harmonieuse entre les différentes périodes de prix par le biais d'une augmentation ou diminution progressive des prix payés au cours des semaines précédant et suivant la fin d'une période de prix, de manière à éviter des changements importants dans l'offre ou la demande d'agneaux lourds au cours de ces semaines.</li> </ul>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>

# LES RÉOLUTIONS en bref *SUITE*

Lors de l'assemblée générale annuelle des 22 et 23 novembre 2007, les productrices et producteurs ont demandé à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

AGENCE DE VENTE	<b>8. Fonctionnement de l'Agence de vente des agneaux lourds</b> ▶ De faire des revendications auprès de La Financière agricole du Québec, du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de l'Union des producteurs agricoles pour obtenir les appuis et supports nécessaires afin d'établir un délai de paiement raisonnable.	AMENDÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
	<b>9. Augmentation des frais de mise en marché</b> ▶ Demande à la Fédération de faire le nécessaire afin de prolonger la contribution spéciale de 0,50 \$/brebis jusqu'au 31 décembre 2010 et que cette contribution soit affectée au financement de l'Agence de vente afin d'éponger le déficit d'opération s'il y a lieu.	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
CLASSIFICATION	<b>10. Indice de classification</b> ▶ De revoir la méthode de calcul de l'indice de classification lorsqu'un agneau n'est pas classifié ▶ D'étudier la possibilité d'établir une moyenne pondérée afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ diminuer l'impact des quelques agneaux classifiés sous l'indice 100;</li> <li>▶ éviter de dévaloriser tout un lot qui n'aurait pas pu être classifié;</li> <li>▶ éviter d'affecter à la baisse le paiement au producteur pour des agneaux qui auraient dû être classifiés.</li> </ul> ▶ De définir les normes et conditions dans lesquelles les agneaux doivent être classifiés; ▶ D'entreprendre des négociations avec les acheteurs afin de convenir de ces nouvelles méthodes d'établissement des indices de classification.	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
SÉCURITÉ DU REVENU	<b>11. Programme d'assurance-stabilisation</b> ▶ De demander à la Financière agricole du Québec de présenter à ses frais, aux producteurs et productrices ovins de la province, une simulation du nouveau modèle proposé concernant la compensation versée par le programme avant que la FPAMQ accorde son appui à ce nouveau programme.	AMENDÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
	<b>12. Volume assurable</b> ▶ De faire les pressions nécessaires auprès de la Financière agricole du Québec afin les données d'identification permanente ne soient pas utilisées pour déterminer le volume assurable de l'entreprise ovine dans le cadre du programme ASRA.	AMENDÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
TRAÇABILITÉ	<b>13. L'endettement des entreprises ovines</b> ▶ D'utiliser les données de la dernière enquête sur le coût de production relativement à l'endettement des entreprises pour demander au ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de mettre en place un programme spécial pour améliorer la situation financière des entreprises ovines.	AMENDÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	<b>14. Accès au programme d'aide du MAPAQ sur la traçabilité</b> ▶ De déployer les efforts nécessaires afin que les producteurs d'ovins puissent bénéficier de l'aide annoncée dans le programme de soutien à l'automatisation du transfert de données.	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
VIE SYNDICALE	<b>15. Mode de facturation et de paiement des boucles ovines</b> ▶ De revoir sa décision du 8 novembre 2007 sur le mode de paiement des achats de boucles ovines et de maintenir le statu quo.	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
	<b>16. Calcul du nombre de délégués au Plan Conjoint</b> ▶ De modifier le Règlement sur la division en groupes des producteurs ovins du Québec afin qu'on reconnaisse uniquement les producteurs ovins actifs et ayant payé leur contribution au Plan conjoint pour l'année en cours pour déterminer le nombre de délégués ayant droit de vote pour chacun des groupes lors de l'AGA du Plan conjoint.	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

# ATQ vous facilite la vie : utilisez **FormCLIC**



## FormClic : le logiciel gratuit de traçabilité

Vous seriez dû pour un bon ménage de votre dossier chez Agri-Traçabilité Québec? Afin d'accélérer et de faciliter vos déclarations de traçabilité, nous vous recommandons l'utilisation de *FormClic*, le logiciel gratuit de formulaires électroniques disponible sur notre site Internet au [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca). Il vous permet de remplir les formulaires directement à l'ordinateur et d'envoyer vos données chez ATQ par Internet grâce un simple clic de souris. Ce logiciel est compatible avec les bâtons de lecture et vous permet de conserver toutes vos données sur votre ordinateur. Fini la paperasse!

Ce logiciel possède également certaines nouveautés d'intérêt pour le secteur ovin, soit la gestion des sexes, la lecture en temps réel permettant l'inscription du poids de l'animal, ainsi que l'utilisation de la technologie *Bluetooth* (sans fil).

## Des outils de lecture

Vous avez besoin de procéder à un inventaire complet de votre troupeau? Vous devez effectuer de nombreuses pesées et vous possédez une balance électronique? Nous pouvons vous proposer différents modèles de **bâtons de lecture** qui vous permettent de lire les puces électroniques de vos animaux. Ces lecteurs peuvent emmagasiner des centaines de numéros de boucles que vous pouvez ensuite transférer directement dans le logiciel FormClic et/ou vos logiciels de régie. En plus d'éliminer le papier, cette façon de faire vous permet d'économiser beaucoup de temps!

Vous aimeriez faire l'essai d'un bâton afin de faire un choix éclairé? Informez-vous sur notre programme de prêt de bâtons de lecture d'une durée d'un mois, offert à un prix modique de 25\$ (ce montant couvre les frais de transport).

## Accès aux numéros de site

Lorsque vous procédez à vos déclarations de traçabilité, vous devez fournir le numéro de site de provenance ou de destination des animaux. Ces données ne pouvaient vous être fournies par ATQ car elles étaient considérées comme renseignements personnels. Afin de faciliter le travail des producteurs et des intervenants et d'améliorer la qualité des informations détenues dans la base de données, ATQ a obtenu du MAPAQ l'autorisation de divulguer des numéros de site à un tiers parti. Les numéros de site peuvent maintenant vous être fournis sur demande par ATQ, selon certaines conditions.

## Êtes-vous admissible?

Afin d'obtenir des numéros de site :

1. Vous devez être dûment inscrit à la base de données gérée par ATQ (ex. : producteur, centre de tri, abattoir, encan, équarisseur, exposition agricole, etc.);
2. Vous devez connaître l'une ou l'autre des informations suivantes : le nom, le numéro de téléphone ou l'adresse du propriétaire du site pour lequel vous désirez obtenir les informations.

Ainsi, à la suite de la vérification de votre identité, une recherche sera effectuée dans la base de données d'ATQ afin de vous fournir le numéro de site demandé.

Photo : Odette Simard, ATQ



## Comment faire votre demande chez ATQ?

Pour procéder à une demande de numéros de site, vous pouvez nous contacter :

- par téléphone 1-866-270-4319
- par télécopieur 1-866-473-4033
- par Internet (via le site ATQ Direct)

à [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca), vous devez cependant contacter le service à la clientèle d'ATQ afin d'obtenir un accès à cette nouvelle option.

## Attention!

Il va de soi que ces informations vous seront communiquées pour votre usage personnel et à des fins exclusives de traçabilité : tout autre usage est donc strictement interdit et le non-respect de cet engagement entraînera le refus de toute demande subséquente.

Bonne traçabilité!

## Contactez-nous!

Pour toute question relative à la traçabilité, vous pouvez contacter le service à la clientèle d'Agri-Traçabilité Québec au **1-866-270-4319**

Marie-France Bouffard B.Sc. agr. et Christian Beaudry agr.

## Agronovie S.E.N.C.

Éleveur ovin de races pures  
**Polypay et Arcott-Rideau**

Suivi GenOvis  
Testé maedi-visna  
Béliers génotypés

### Concours Mérite GenOvis 2006

⇒ Propriétaire de la meilleure brebis Polypay  
au Québec (conformation et production)  
⇒ Meilleur troupeau Arcott-Rideau



### BÉLIERS DISPONIBLES

	Identification	Nés le	Naissance	Pds ajs 50 jr	Pds ajs 100 jr	GMQ	ISM	Génotype
<b>Polypay</b>	OVIE 43644T	2007/05/07	2	29,4	48,8	0,390	1,5	RR
	OVIE 43639T	2007/05/07	3	23,5	41,0	0,350	1,59	QR
<b>Arcott-Rideau</b>	OVIE 43511T	2007/03/08	3	25,7	47,4	0,430	2,11	QR

### Bon choix de béliers

635, rang Beaudry, Granby (Qc) J2G 9H9  
450 379-5298 chris.beau@sympatico.ca



## Électrificateur M1800



- 18 joules emmagasinés
- Jusqu'à 70 km de clôture
- Contrôle tous types d'animaux
- Éloigne tous les prédateurs
- Fiabilité éprouvée de Gallagher
- Garantie de 2 ans incluant la foudre

Appelez-nous au (800)265-3150 pour demander votre  
brochure gratuite

Reconnu Mondialement



## Santé et génétique supérieure

*Vous aussi vous pouvez  
faire confiance à*

**Ferme RIDO SENC.**  
Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur de sujet **Arcott Rideau**  
Troupeau ayant le statut or  
pour le Maedi-Visna

130, Rang 3 Est, La Pocatière (Québec) Canada G0R 1Z0  
Téléphone et télécopieur : (418) 856-5140  
rido@videotron.ca

## Coopérative de commercialisation des ovins de l'Est du Québec



⇒ Mandataire pour l'Agence de vente provinciale

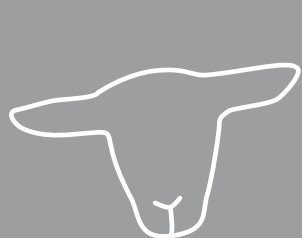
⇒ Poste de rassemblement

⇒ Transport (service)

⇒ Service de transfert de données  
à l'Agence de vente

*Toujours au service des producteurs ovins!*

3229, route 132 Ouest  
Le Bic (Québec) G0L 1B0  
Tél. : 418 736-4040  
Télec. : 418 736-4099



# À nos moutons!

Ce qui s'est passé, se passe et se passera dans l'univers ovin québécois en Bref.

## Merci Anne!

En novembre 2002, grâce au programme d'AAC sur la certification sanitaire des troupeaux ovin, le Dr Anne Leboeuf, vétérinaire, s'était jointe à l'équipe du CEPOQ. Durant ces cinq années, son travail a contribué à faire reconnaître officiellement le secteur de la



santé ovine du CEPOQ auprès du MAPAQ. Soulignons que durant cette courte période, Mme Leboeuf a travaillé avec passion pour l'industrie sur de nombreux dossiers, dont : le suivi du programme sanitaire pour le « Maedi Visna », la formation en santé ovine – présentée à près de 300 producteurs, la rédaction de nombreux articles en santé, la participation à plusieurs comités ovins sur la scène canadienne, le soutien technique des vétérinaires praticiens et la formation des nouveaux vétérinaires, la réalisation de projets de recherche sur le parasitisme, la participation au réseau « sentinelle » de l'INSA, ... Son passage fut très remarqué de tous pour son approche professionnelle, pédagogique et humaine. Mme Leboeuf a quitté le CEPOQ en octobre 2007 pour relever de nouveaux défis au MAPAQ. Nous la remercions chaleureusement pour ces cinq années vouées à l'amélioration de la santé ovine québécoise.

Le conseil d'administration du CEPOQ est actuellement en période de recrutement pour une nouvelle ressource en santé ovine. L'embauche d'un vétérinaire est visée pour le début de l'année 2008.

## Symposium ovin laitier

Les 1, 2 et 3 novembre derniers se déroulait à Guelph, en Ontario, le onzième Symposium ovin laitier des Grands Lacs. Intervenants, producteurs, transformateurs et autres individus intéressés par le monde de la brebis laitière se sont rassemblés à cet événement d'envergure nord-américaine. Près de 130 personnes venant des quatre coins du Canada, des États-Unis, de l'Irlande et du Mexique étaient présentes afin d'assister aux conférences et prendre part aux visites d'entreprises.



Le sujet des coûts de démarrage et de production a été abordé ainsi que la question du rendement moyen des brebis et du prix du lait. Plusieurs entreprises de transformation sont venues partager leurs stratégies de mise en marché et leurs visions pour l'avenir de l'industrie. Une journée complète a été orientée par des experts sur les points techniques de l'alimentation des brebis laitières (en accord avec les nouvelles recommandations du NRC version 2007). De plus, des exposés sur la santé des agneaux, la prévention et le traitement des mammites ainsi que l'hygiène lors de la traite et le système de traite ont été présentés la deuxième journée. Deux entreprises de brebis laitières (Todd Sheep Company inc et Eric and Elisabeth Bzikot Farm) et une fromagerie ont chaleureusement accueilli les visiteurs lors de la deuxième journée du symposium.

Pour vous procurer le cahier des conférences : [www.dsana.org](http://www.dsana.org).

## Code d'accès à PROVIN

Plusieurs producteurs utilisent le logiciel PROVIN pour la gestion de leur régie d'élevage et la gestion de la traçabilité depuis maintenant près d'un an. Lors de sa distribution, la Fédération avisait les producteurs qu'ils avaient un accès au logiciel pour une période de 365 jours après son installation. Certains producteurs ont déjà reçu un message d'expiration du droit d'utilisation. Dans cette situation, vous devez contacter la Fédération afin d'obtenir votre nouveau code d'accès, valide pour une nouvelle période de 365 jours.

Contactez Mme Linda Perron à la Fédération au **450 679-0540, poste 8398**.

## Formation génétique et conformation... Enfin vous y verrez plus clair!

C'est le moment de sélectionner vos sujets reproducteurs. Des agnelles devraient-elles être réformées à cause d'une conformation déficiente? Vous achetez des femelles pour votre remplacement... pour quel race ou croisement opter? On vous suggère d'acheter des béliers pour faire votre remplacement. Quelle race choisir? Vous produisez des carcasses de piètre qualité... utilisez-vous les bonnes races de béliers pour faire de l'agneau lourd? Les béliers que vous achetez sont-ils performants et du moins évalués? On vous parle d'indices GenOvis, de résistance à la tremblante, de maedi-visna, ... vous n'y voyez plus clair! Cette formation a été préparée dans le but de vous aider à sélectionner des sujets répondant à vos objectifs et surtout aux besoins de l'industrie. D'une durée d'un jour seulement, cette formation vous permettra d'intégrer les différents principes de base dans la sélection des sujets reproducteurs. Le matin, une séance en salle permettra d'apprendre différents concepts liés aux choix des ovins. En après-midi, nous appliquerons ces notions en ateliers avec des sujets vivants. L'objectif ultime de cette journée : vous aider à améliorer la productivité et la rentabilité de votre élevage.



Pour vous inscrire, contactez Amélie St-Pierre au **418 856-1200, poste 224**. Le coût de la formation est de 30 \$ (dîner inclus).

Cette formation s'adresse particulièrement aux producteurs commerciaux. Les producteurs de race pure sont les bienvenus, ainsi que tous les intervenants intéressés de près ou de loin par une production ovine rentable.

RÉGION	DATE	LIEU	FERME PARTENAIRE
Québec / Beauce-Appalaches	Samedi 2 février	Lévis Hotel L'Oiselière	Ferme Agnomont
Montréal Ouest / Sud de l'Outaouais	Samedi 9 février	Huntingdon Restaurant le Wellington	Ferme Hugh Sutherland
Montréal Est / Centre-du-Québec / Estrie	Mercredi 13 février	Danville 6, rue Daniel Johnson	Ferme Marthe Tremblay
Abitibi / Témiscamingue	Vendredi 15 février	St-Bruno de Guigues salle municipale	Éric Smith et France Roy
Côte-du-Sud / Montmagny / Riv. du Loup	Samedi 23 février	La Pocatière CDBQ	CEPOQ
Charlevoix	Mercredi 27 février	Baie St-Paul Salle de formation continue de Charlevoix	(à déterminer)
Gaspésie	Mercredi 5 mars	New Richmond Bureaux de l'UPA	Ferme Éric Guité
Bas-St-Laurent	Vendredi 7 mars	Mont-Joli CFP de Mont-Joli-Mitis	Animaux sur le site
Lanaudière / Laurentides / Mauricie	Samedi 15 mars	Ste-Mélanie Salle municipale	Bergerie Ghislain Nadeau
Saguenay / Lac-St-Jean	Samedi 22 mars	St-Cœur de Marie Salle communautaire	Bergerie Goulet Enr.

## Éponges vaginales

Un certain vent d'inquiétude souffle sur le pays: les éponges vaginales imprégnées d'acétate de médroxyprogestérone (Veramix® - que beaucoup utilisent pour synchroniser les chaleurs des brebis) sont discontinuées. Quelles alternatives sont disponibles? En fait, différentes options existent (désaisonnement naturel, MGA, photopériode, effet bélier, ...) mais chacune présente des atouts et des contraintes. Votre vétérinaire praticien et votre conseiller technique peuvent vous aider à déterminer ce qui convient le mieux à votre situation. Il existe en outre des produits équivalents aux éponges vaginales Veramix® qui sont disponibles ailleurs dans le monde. Votre vétérinaire praticien peut importer ces produits sur une base individuelle via le Programme de distribution de médicaments d'urgence (DMU) de Santé Canada. Le processus est toutefois relativement long et implique la constitution d'un dossier pour appuyer la demande. Des démarches sont actuellement en cours pour faciliter cette procédure et, si possible, retrouver une disponibilité régulière de tels produits dans les cliniques vétérinaires québécoises.

## Pique-nique du Club Arcott Rideau



Les membres du Club Arcott Rideau du Québec et quelques producteurs intéressés par la race se sont réunis le 26 août dernier pour le premier pique-nique familial à la ferme Ovi-max de Saint-Philippe-de-Néri, propriété de Josée Couture et Sylvain Blanchette. Depuis que le regroupement existe, les producteurs n'avaient pas eu l'occasion d'échanger dans un contexte familial. Habituellement, un seul des propriétaires se permet d'assister aux rencontres biennuelles qui regroupent des éleveurs répartis dans différentes régions du Québec. Les participants ont pu discuter de sujets en lien avec la mission du Club tels la régie, le logement et la génétique de la race. La journée s'est terminée par une visite des installations de la ferme hôte, dont les propriétaires ont présenté le type d'aménagement et les méthodes qu'ils utilisent afin d'optimiser les qualités prolifiques, maternelles et laitières des femelles Arcott Rideau. Cette rencontre et celles qui se tiennent à chaque année sont très formatrices. En effet, c'est dans le cadre de ces activités que l'ensemble des propriétaires de sujets Arcott Rideau qui le désirent prennent le temps de parfaire leurs connaissances sur cette jeune race de mouton du Québec.

## Précisions sur le projet « Béliers améliorateurs »

Il y a déjà quelque années, l'idée a été lancée d'inciter les producteurs d'agneaux commerciaux à se doter d'une génétique plus performante afin d'améliorer la productivité et la rentabilité de leur production ovine. Cette idée s'insère aussi dans la foulée de l'évaluation et la révision du programme ASRA en 2006. Ce sujet a fait l'objet de réflexions et discussions au sein de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) et du Comité génétique du CEPOQ, qui proposaient l'obligation d'avoir des « béliers améliorateurs » à la tête des troupeaux ovins comme condition d'éligibilité au programme ASRA. Le CEPOQ a fait une présentation de cette approche au conseil d'administration de la Fédération en septembre 2006, demandant que la Fédération s'implique dans ce projet. Lors de l'assemblée générale annuelle de la SEMPRQ en novembre 2006, l'idée a été débattue et plusieurs commentaires de producteurs ont été notés. On y a présenté des critères pour définir un « béliers améliorateur » comme étant un bélier de race pure qui a déjà été évalué, a une conformation minimale et a été pesé.

Lors des travaux sur l'établissement d'un nouveau coût de production ovine au cours de 2007 et des suivis de l'évaluation du programme ASRA, le concept de « béliers améliorateur », n'a pas été intégré aux discussions, l'idée n'étant pas suffisamment développée.

La Fédération prend en considération des commentaires de producteurs recueillis par la SEMPRQ, ces producteurs étant d'avis que la notion de « béliers améliorateur » doit être mieux définie avant d'être proposée à nouveau. Il semble que les expériences vécues dans d'autres productions animales ne soient pas aussi concluantes que certains le laissent croire et qu'il faille tenir compte de plusieurs contraintes liées à une telle initiative. Il faut avant tout poser clairement les objectifs recherchés et bien définir ce que l'on entend par « béliers améliorateur ».

L'évolution de ce projet doit nécessairement se faire avec la collaboration et l'implication de la SEMPRQ et du CEPOQ afin de s'assurer des besoins et des réalités de tout le secteur ovin québécois soient pris en compte.

*Fini les corvées d'allaitement...*  
avec la nouvelle machine d'allaitement  
Lac-Tek pour 30 agneaux.

- Modèle simple et robuste
- Facile à utiliser
- Prix très économique!



Contactez-nous pour un catalogue  
ou pour connaître votre revendeur

**1 866 888-5258**  
[www.matelevage.com](http://www.matelevage.com)



# BOOLYS

## Brebis du 21<sup>e</sup> siècle

Les races ovines utilisées au Québec ont été créées aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle. Elles ont besoin des techniques de désaisonnement pour se reproduire efficacement hors saison.

Malgré cela, il en résulte une augmentation de la charge de travail et des frais d'entretien de la brebis pour le producteur en plus de nécessiter plus d'infrastructures sophistiquées.

La Boolys utilise l'énergie solaire pour se reproduire d'avril à octobre, les accouplements et les agnelages se faisant sur pâturage durant cette période de l'année. L'aphotopériodisme\* permet une régie de 5 agnelages sur 3 ans : agnelages en janvier, avril, septembre, novembre et juin.

\*aphotopériodisme=capacité de se reproduire naturellement durant toute l'année indépendamment des jours courts ou longs.

<b>Résultats</b> Coût de production de l'agneau au Québec, année 2006	<b>Cloche des Alpes</b>		<b>Moyenne 35 producteurs</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Ratio</b>	<b>Nombre</b>	<b>Ratio</b>
<b>Nombre de brebis (ASRA)</b>	486		497	
<b>Nombre d'agnelages</b>	639	1,31	509,4	1,02
<b>Agneaux nés/brebis</b>	1107	2,28	882,2	1,77
<b>Agneaux morts avant sevrage</b>	109	10 %	145,9	17 %
<b>Agneaux réchappés/brebis</b>	956	1,97	720,6	1,45
<b>Agneaux vendus ajustés</b>	845	1,74	647,3	1,30
<b>Hectares en pâturage</b>	21		3,9	
<b>Fourrage 100 %mat. sèche (kg/brebis)</b>	410		677	
<b>Carburant coût/brebis</b>	9,28		13,89	
<b>Heures activités/brebis</b>	6,3		9,4	

Pour une production écologique, profitable et durable,  
la **BOOLYS** fait toute la différence.

*Véritablement  
la génétique supérieure  
du 21<sup>e</sup> siècle.*

Béliers génotypés porteurs du gène majeur Booroola

**LA CLOCHE DES ALPES**

819-362 2531



# La fin de l'étude du coût de production des agneaux 2006

## La réalisation de l'étude

La dernière rencontre du comité sectoriel de travail, qui a eu lieu le 27 novembre 2007, marque la fin de l'étude du coût de production 2006 dans la production ovine. Il faut rappeler que l'étude avait débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et a été réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), organisme indépendant chargé de réaliser les études de coût de production agricole dans un esprit d'impartialité, de neutralité, d'uniformité et de transparence.

La constitution d'un comité sectoriel de travail a été essentielle à la réalisation du coût de production. Ce comité était composé de représentants du CECPA, de la Fédération (Comité de sécurité du revenu), de la Financière agricole du Québec (FADQ) et aussi du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Le mandat du comité fut d'effectuer le suivi des travaux, de discuter des problématiques rencontrées et de recommander des solutions. Ainsi, le comité a eu à traiter de sujets tels que les critères de sélection des entreprises enquêtées, la méthode à rebours ainsi que certains principes d'ajustement sur les résultats préliminaires en dehors du cahier méthodologique.

Tous ces travaux ont permis au CECPA de compléter la cueillette, la compilation, la validation et la vérification des données du coût de production 2006 et de présenter les résultats finaux.

Cependant, avant de présenter et commenter les résultats de l'étude, il est utile de présenter au préalable les caractéristiques de la ferme type dans le nouveau modèle 2006 et comparer ces résultats à ceux du modèle 2002.

## La ferme type dans le nouveau modèle 2006

La ferme type est définie à partir des résultats de l'étude sur un échantillon d'entreprises sélectionnées. Cependant, on doit savoir comment est constitué cet échantillon. Le CECPA a établi la population de base en regroupant les entreprises spécialisées en production ovine pour ensuite en extraire une sous population visée composée des entreprises respectant certains critères d'uniformité. À partir de la population visée, le CECPA a obtenu la participation de 32 entreprises qui ont composé le groupe enquêté pour réaliser l'étude du coût de production 2006 (voir figure 1). Les 32 entreprises enquêtées se répartissent dans trois bassins régionaux de la manière la suivante :

- **Bassin 1** (Bas-St-Laurent et Gaspésie) : 20 entreprises enquêtées, soit 62,5 % des entreprises enquêtées;
- **Bassin 2** (Abitibi-Témiscamingue et Outaouais) : 2 entreprises enquêtées, soit 12,5 % des entreprises enquêtées;
- **Bassin 3** (les autres régions du Québec) : 8 entreprises enquêtées, soit 25 % des entreprises enquêtées.

Ainsi, l'étude du coût de production 2006 a été réalisée à partir des données de 32 entreprises ayant entre 300 et 1000 brebis. Selon les résultats de l'étude, on peut présenter les différentes caractéristiques du modèle 2006 et les comparer aux résultats de l'enquête du modèle 2002.

### Critères d'appartenance à la population de base

- Taille suffisamment grande pour permettre l'occupation d'au moins 2/3 exploitant et au plus 2 exploitants : dans le nouveau modèle, ce critère concerne les entreprises ayant entre 300 et 1000 brebis.
- 50 % et plus des revenus proviennent de l'agriculture.
- Le producteur tire au moins 80 % de ses revenus agricoles de la production ovine.

### Critères d'appartenance à la population visée

- Nécessité d'avoir une certaine stabilité dans la production étudiée (une expansion et une diminution de moins de 25 % de la capacité de production de l'entreprise par rapport à l'année précédente est permise).
- Nécessité pour une entreprise d'être propriétaire de la majorité des infrastructures de production.
- Obligation pour une entreprise de ne pas produire ou faire produire à forfait des agneaux.
- Obligation de ne pas acheter des agneaux pour l'engraissement.
- Nécessité que le troupeau ne soit pas destiné à des fins laitières.
- Nécessité que la production d'agneau soit destinée à plus de 80 % au marché de la viande.
- Obligation de ne pas offrir sur la ferme des tables champêtres ou méchouis.
- Obligation d'avoir au moins 25 % des agnelages en contre saison.
- Nécessité que les agneaux ne partent pas au pâturage à l'été.

### Population de Base

- 171 entreprises (300 à 1000 brebis)
  - 1 entreprise non joignable
  - 2 entreprises refusant de répondre
- 168 entreprises contactées

### Population visée

71 entreprises éligibles  
(42 % des entreprises contactées)

### Non participant à l'échantillon

39 entreprises (55 %)

Diverses raisons :

- Entreprises non joignables
- Refus de participer à l'étude
- Raison de santé
- Troupeau en construction
- Données incomplètes

### Participant à l'échantillon

32 entreprises  
(45 %)

Figure 1 : La sélection des entreprises dans l'étude du coût de production des agneaux 2006

**Tableau 1.** Superficie cultivée de la ferme type 2006/comparaison au modèle 2002

	Superficie cultivée (hectares)		
	Modèle 2002	Modèle 2006	Évolution
Foin implanté	65,50	74	↗
Maïs fourrager et foin céréale	3,80	4,40	↗
Céréales	29	20,10	↘
Pâturage	8,20	4,30	↘
Autres cultures	1,60	-	-
Superficie totale	108,10	103,80	↘
Propriétaire	72,7 (67 %)	75,6 (73 %)	↗
Locataire	35,30 (33 %)	28,30 (27 %)	↘

## Superficie cultivée

La ferme type 2006 cultive au total 103,80 hectares dont l'essentiel de la superficie est utilisé pour la culture de fourrages, soit 75,53 %. Le producteur est propriétaire de la majorité de la superficie cultivée, soit 73 % (voir tableau 1). Par rapport au modèle 2002, la superficie cultivée a diminué de 3,98 %. Par contre, le producteur du modèle 2006 a augmenté sa part de propriété de 4 %.

## Alimentation

La quantité totale d'aliments consommés à la ferme dans le modèle 2006 s'élève à 447,44 tonnes métriques. La consommation de fourrages est la plus importante, à 72,75 %. Celle des concentrés atteint 25 %.

**Tableau 2.** Alimentation de la ferme type 2006/comparaison au modèle 2002

Cultures	Modèle 2002 (473 brebis)		Modèle 2006 (497,5 brebis)		Évolution
	Consommation (TM)	Consommation/brebis (kg)	Consommation (TM)	Consommation/brebis (kg)	
Maïs fourrager et foin	363,70	768,92	325,50	654,27	↘
Céréales et maïs grain	85,64	181,05	20,10	170,05	↘
Moulée	14,36	30,36	26,90	54,07	↗
Suppléments	8,21	17,36	8,00	16,08	↘
Sel et minéraux	2,27	4,80	2,10	4,22	↘
Substitut de lait	0,23	0,48	0,34	0,68	↗
<b>Consommation totale</b>	<b>474,41</b>	<b>1002,98</b>	<b>447,44</b>	<b>899,38</b>	↘

Par rapport au modèle 2002, la consommation par brebis a diminué de 10,33 %. Cette diminution concerne les fourrages (14,91 %), les céréales et le maïs grain (6,08 %) ainsi que les minéraux et le sel (12,08 %). En revanche, la consommation de moulée a augmenté de 78,09 %. Cette situation pourrait s'expliquer par la substitution de certains aliments selon leur disponibilité et/ou une augmentation de la production de l'agneau lourd dans le nouveau modèle (voir tableau 2).

## Temps de travail

Dans le nouveau modèle 2006, la ferme type utilise 5 606 heures de travail en activité « ovins + cultures ». Le travail de l'exploitant est plus important (51,03 %), suivi du travail de la famille (40,23 %) et des salariés (8,73 %).

La quantité de travail par brebis est de 11,26 heures alors dans le modèle 2002, elle était de 10,65 heures, ce qui revient à une hausse de 0,61 heure de travail par brebis. Cette augmentation du temps de travail par brebis peut être imputée au travail de la famille, qui a

connu une nette augmentation, soit de 88,74 %, par rapport au temps de travail de la famille dans le modèle 2002. Cette situation pourrait s'expliquer par de nouvelles charges de travail liées à la gestion de la traçabilité, par les nouvelles exigences environnementales ou par une diminution de l'efficacité du travail de la famille, notamment la famille 2<sup>1</sup>. Cependant, l'exploitant de la ferme modèle ainsi que les salariés ont fait un effort de productivité du travail : le temps de travail par brebis de l'exploitant a diminué de 9,59 % et celui des salariés a diminué de 27,94 % (voir tableau 3).

## Coefficients technico-économiques

Les données technico-économiques de la ferme modèle 2006 sont présentées dans le tableau 4. Certains résultats méritent d'être commentés afin de se faire une idée sur le progrès technico-économique du producteur de la ferme type. En fait, l'efficacité technico-économique d'une entreprise ovine peut s'expliquer par le nombre d'agneaux réchappés par brebis, qui peut être influencé par différents facteurs :

- **Le nombre d'agneaux nés/brebis:**

Pour cet indicateur, dans le modèle 2006, la ferme type fait 830,7 agneaux nés, soit 1,76 par brebis, ce qui représente une légère hausse de 5,11 % du nombre d'agneaux nés par brebis par rapport au modèle 2002. Cette hausse démontre l'effort de la ferme modèle pour ce qui est de la prolificité des brebis.

<sup>1</sup> La famille 2 regroupe les employés, membres de la famille non rémunérés ou rémunérés sans DAS ou bénévoles.

- **Le nombre d'agnelages/brebis** : Dans le modèle 2006, le nombre d'agnelages par brebis s'élève à 1,06, soit une hausse de 1,92 % par rapport au modèle 2002, ce qui met en évidence les efforts techniques d'accélération de la reproduction ovine de la ferme type 2006.
- **La mortalité des agneaux** : C'est un indicateur utile dans la gestion technico-économique d'une entreprise ovine. Dans le modèle 2006, la mortalité des agneaux s'élève à 16 %. Par rapport au modèle 2002, la mortalité a baissé de 6,25 %, passant de 17 à 16 %, ce qui révèle une légère amélioration de la régie pour l'entreprise modèle 2006.
- **Vente des agneaux/brebis** : Ce ratio fait état des efforts de commercialisation de la ferme type. Le producteur du modèle 2006 a commercialisé 1,34 agneaux par brebis, dont 57 % en agneaux lourds et 43 % en agneaux de lait/légers. Par rapport au modèle 2002, le producteur du modèle 2006 a fait des efforts de commercialisation, car le nombre d'agneaux vendus par brebis est passé de 1,18 à 1,34, ce qui correspond à une hausse de 13,56 %. De plus, il faut signaler une augmentation des ventes d'agneaux lourds, dont la proportion est passée de 52 à 57 %, ce qui signifie une augmentation des kilogrammes produits. Par contre, on constate une baisse des ventes d'agneaux de lait/légers, qui sont passées de 48 à 43 %.
- **Le taux d'agneaux réchappés/brebis** : Cet indicateur dépend des facteurs précités et contribue à déterminer la productivité technique globale du troupeau. Dans le modèle 2006, le producteur a réalisé un taux d'agneaux réchappés par brebis de 1,53, ce qui constitue une amélioration de 2,68 % par rapport au modèle 2002.

**Tableau 3.** Temps de travail de la ferme type 2006/comparaison au modèle 2002

	Modèle 2002 (473 brebis)		Modèle 2006 (497,5 brebis)		Évolution
	Heures de travail « ovin et culture »	Heures de travail/brebis	Heures de travail « ovin et culture »	Heures de travail/brebis	
Exploitant	3010	6,36	2860	5,75	↘
Famille	1384	2,93	2255	4,53	↗
Salariés	645	1,36	489	0,98	↘
<b>Total</b>	<b>5039</b>	<b>10,65</b>	<b>5604</b>	<b>11,26</b>	↗

Voilà qui complète, dans un premier article, la présentation des principales caractéristiques du modèle de ferme 2006. Dans les prochains numéros d'Ovin Québec, nous vous présenterons les résultats de l'étude du coût de production de même que le bilan de l'entreprise du modèle 2006. Parallèlement, il serait aussi utile de mener une analyse comparative par rapport au modèle 2002 indexé 2006. En prélude, on peut indiquer qu'on y observe une augmentation du coût de production (+50 \$/brebis) qui peut s'expliquer principalement par une augmentation de trois postes du coût de production : les salaires et forfaits (+36,73 \$/brebis), les charges d'intérêt et d'amortissement (+17,4 \$/brebis) et les achats d'aliments (+16,07 \$/brebis). 🐑

**Tableau 4.** Résultats technico-économiques de la ferme type 2006/comparaison au modèle 2002

Éléments	Modèle 2002 (473 brebis)		Modèle 2006 (497,5 brebis)		Évolution	
	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio		
Taille de l'entreprise	473 brebis	-	495,5 brebis	-	↗	
Naissance des agneaux	830,70	1,76/brebis	922,20	1,85/brebis	↗	
Nombre d'agnelages	492,70	1,04/brebis	528,50	1,06/brebis	↗	
Agneau nés/agnelage	1,68	-	1,74	-	↗	
Agneaux réchappés	705,80	1,49/brebis	753,70	1,53/brebis	↗	
Mortalité des agneaux	avant sevrage	124,90	15 %	140,40	15 %	→
	après sevrage	18,80	2 %	11,50	1 %	↘
	<b>TOTAL</b>	<b>143,70</b>	<b>17 %</b>	<b>151,90</b>	<b>16 %</b>	↘
Mortalité des béliers	0,90	5,42 %	1,10	7,48 %	↗	
Mortalité des brebis	27	6,53 %	28,60	5,90 %	↘	
Remplacement brebis (mort + réforme)	75,50	15,96 %	74,20	15,30 %	↘	
Remplacement béliers (mort + réforme)	2,20	14,19 %	3	20,40 %	↗	
Vente d'agneaux	lourd	291,56 (52 %)	0,61/brebis	378,88 (57 %)	0,76/brebis	↗
	lait/léger	269,14 (48 %)	0,57/brebis	285,82	0,57	→
	<b>TOTAL</b>	<b>560,70</b>	<b>1,18/brebis</b>	<b>664,70</b>	<b>1,34</b>	↗
Vente de reproducteurs (brebis et agnelles)	33,40	0,07/brebis	22,50	0,04/brebis	↘	
Vente de reproducteurs (béliers)	4,20	0,00/brebis	2,60	0,00/brebis	→	
Vente de brebis de réformes	45,80	0,01/brebis	45,60	0,09/brebis	↗	
Vente de béliers de réformes	1,30	0,00/brebis	1,90	0,00/brebis	→	
Achat de brebis et agnelles saillies	5,80	0,01/brebis	14,20	0,03/brebis	↗	
Achat de béliers	2,3	0,00	3,30	0,00	→	

# MANASAN HAMPSHIRE

Nous produisons des sujets balancés,  
épais, musclés, longs et bien structurés.

Troupeau **LOMANCO** sur r.o.p. DEPUIS 1963



Nous élevons aussi d'excellents Leicesters

Ferme **MANASAN**

150 Laberge, Danville, Québec JOA 1A0

(819) 839-3350 (819) 839-1202

[www.manasan.qc.ca](http://www.manasan.qc.ca)

Une division de



# Premier choix AGRICOLE

5120, rue Martineau,  
St-Hyacinthe (Québec) J2R 1T9

Tél. : 450 796-4242 1 888 796-4242

Courriel : [premierchoixagricole@maskatel.net](mailto:premierchoixagricole@maskatel.net)

[www.pchoix.com](http://www.pchoix.com)

Fournitures pour animaux de ferme

Clôtures électriques

Tondeuses : Aesculap, Heiniger, Lister

Dépôt de laine (lundi au vendredi)

### Heures d'ouverture

Lundi 8 h 30 - 20 h

Mardi au vendredi 8 h 30 - 17 h

Samedi 10 h - 16 h

## Club Arcott Rideau du Québec



Club Arcott Rideau du Québec

- L'amélioration génétique est une priorité du Club Arcott Rideau et la base de la sélection génétique est le programme GénOvis.
- Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.

### Membres

Agronovie senc.

Bergerie Patriote

Bergerie Saint-Georges

Ferme Amki enr.

Ferme Bela

Ferme Ovimax senc

Ferme Rido senc

L'Agnellerie inc.

La Moutonerie

Les Bergeries du Margot

Les Moutons de Panurge enr.

Granby

Saint-Ubalde

Saint-Georges-de-Beauce

Québec

Becancour

Saint-Philippe

La Pocatière

Kamouraska

Saint-Donat-de-Rimouski

Bonaventure

Saint-Jean-Port-Joli

450-379-5298

418-277-9191

418-227-0283

418-842-2637

819-298-3184

418-498-9989

418-856-5140

418-492-3551

418-739-5876

418-534-3701

418-598-6501

[chris.beau@sympatico.ca](mailto:chris.beau@sympatico.ca)

[bergeriepatriote@globetrotter.net](mailto:bergeriepatriote@globetrotter.net)

[bergeriestgeorges@globetrotter.net](mailto:bergeriestgeorges@globetrotter.net)

[fermeamki@videotron.ca](mailto:fermeamki@videotron.ca)

[jflavigne74@hotmail.com](mailto:jflavigne74@hotmail.com)

[fermeovimax@videotron.ca](mailto:fermeovimax@videotron.ca)

[rido@videotron.ca](mailto:rido@videotron.ca)

[allo707@hotmail.com](mailto:allo707@hotmail.com)

[sheila.eric@globetrotter.net](mailto:sheila.eric@globetrotter.net)

[bergeriedumargot@globetrotter.net](mailto:bergeriedumargot@globetrotter.net)

[panurge@globetrotter.net](mailto:panurge@globetrotter.net)



# Comité paritaire de classification Recommandations

## Entente de principe

Tel que demandé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) dans sa décision du 13 octobre 2007, un comité paritaire de classification a été mis en place.

Ainsi, le 19 juin 2007, la Fédération invitait les acheteurs à nommer leurs représentants et une première rencontre de travail a eu lieu le 30 juillet. D'un commun accord, le Comité a été formé de trois représentants des acheteurs, de deux producteurs et d'un permanent nommé par la Fédération.

Le Comité s'est réuni à trois reprises depuis le mois de juillet afin d'examiner la grille de classification pour y apporter des améliorations mais aussi afin d'effectuer des recommandations concernant l'application de la classification en général.

Les membres du Comité se sont donné comme objectif d'améliorer la classification, d'effectuer un bon suivi de la classification et d'assurer l'uniformité de la classification partout à travers la province afin que ni les producteurs, ni les acheteurs ne soient lésés et que l'on donne justice à ceux qui produisent un agneau de qualité.

L'ensemble des recommandations du Comité se trouve dans un rapport qui sera signé par les parties et déposé à la RMAAQ d'ici fin janvier. Vous trouverez ci-après le résumé des principales recommandations.

Tableau 1. Grille de classification

		Conformation				
		1	2	3	4	5
Gras (millimètres)	1	75	80	80	80	80
	2	75	80	80	90	95
	3	75	80	90	95	100
	4	75	80	100	100	101
	5	75	80	101	101	102
	6	75	80	102	102	103
	7	75	80	103	103	104
	8	75	80	104	104	105
	9	75	80	104	104	105
	10	75	80	104	104	105
	11	75	80	104	104	105
	12	75	80	103	103	104
	13	75	80	102	102	103
	14	75	80	101	101	101
	15	75	80	100	100	100
	16	75	80	95	95	95
	17	75	80	90	90	90
	18	75	80	85	85	85
	19	75	80	80	80	80
	20	75	75	75	75	75
	21	75	75	75	75	75
	22	70	70	70	70	70
	23	70	70	70	70	70
	24	70	70	70	70	70
	25	70	70	70	70	70

## Nouvelle grille de classification

Voici la nouvelle grille de classification (tableau 1) qui a été travaillée en s'assurant de toujours avoir une grille qui ait un indice global de 100 et aussi afin de moins pénaliser les agneaux ayant une faible couverture de gras et de déclasser les agneaux ayant un millimètre de gras plus élevé.

## Poids limite de la catégorie 3


Le Comité a discuté des irritants qui existaient du fait qu'il n'y a pas actuellement de limite pour les agneaux de la catégorie 3. De ce fait, même s'il existe un besoin et un marché pour cette catégorie, les acheteurs en sont venus à ne plus commander cette catégorie d'agneaux.

Après discussions, les membres du Comité ont convenu de recommander que la catégorie 3 comporte un poids carcasse maximum de 27,3 kg auquel sera appliqué la variation de 10 %, ce qui limitera le poids maximum de cette catégorie à 30 kg.

Par ailleurs, les acheteurs devront prévenir la Fédération dans un délai raisonnable lorsqu'ils veulent changer de catégorie de poids par rapport à la catégorie qu'ils commandent habituellement.

## Condamnations

Le Comité recommande d'une part que les agneaux ayant une condamnation puissent être identifiés par l'abattoir afin de faciliter le travail des acheteurs et du classificateur et d'autre part, que l'indice de classification d'une carcasse ayant une partie condamnée soit établi à l'indice moyen de classification des agneaux du lot du producteur jusqu'à un indice maximum de 100.

Suite au travail effectué par le Comité, il est entendu qu'il doit continuer d'exister pour continuer le travail amorcé afin d'augmenter l'uniformité et la constance de la classification à travers la province en misant sur la formation des classificateurs, car il en va de la qualité du produit. 

## Prix Jean-Paul Raymond

Lors du congrès général de l'UPA qui a eu lieu début décembre, la Fédération a eu l'honneur de recueillir le Prix Jean-Paul-Raymond pour la mise en place de l'Agence de vente des agneaux lourds, remportant le volet provincial du concours, qui récompense des actions collectives en vie syndicale.





**Mireille Martin**  
 Agente de communication, FPAMQ

# Le lait de la Bergerie Black Rose

Le lait des brebis a un goût et des propriétés qui lui sont propres, et qui sont fort appréciés des diététistes, fromagers et autres gourmands. Il contient environ 5,7 % de protéines, tandis que le lait de vache en contient 3,7 %, ce qui lui confère un rendement fromager plus élevé. Son pourcentage de gras est à 6,8 % comparativement à environ 3,8% pour le lait de vache. Le lait de brebis est aussi beaucoup moins allergène que son équivalent bovin, principalement en raison de la composition moléculaire de son lactose. Ses fortes concentrations en protéines, calcium, magnésium, vitamine B12, etc. en font un aliment particulièrement nutritif (**voir tableau 1**) qui se prête bien à la transformation en fromage et en yogourt.

**Tableau 1.** Les lait de brebis vs les autres laits

Par 250 ml de lait*				
Nutriment	Humain	Chèvre	Vache	Brebis
Protéines	2,58 g	8,9 g	8,23 g	15 g
Calcium	80 mg	335 mg	297 mg	483 mg
Magnésium	45 mg	65 mg	32,5 mg	75 mg
Vitamine B12	0,045 mcg	0,065 mcg	0,357 mcg	0,711 mcg
Zinc	0,17 mg	0,30 mg	0,38 mg	0,57 mg

\*Les données du tableau sont des moyennes de production.

Dans un contexte québécois où les fromageries artisanales se multiplient et dans lequel les consommateurs sont friands de produits locaux, fins et différents, le fromage de lait de brebis est indéniablement un produit à fort potentiel. Pour l'instant, on compte une trentaine de producteurs de lait de brebis dans la province. Six d'entre eux sont producteurs-transformateurs. Les autres vendent leur lait à un transformateur.

Hugh Sutherland élève des agneaux pour leur chair sur sa terre de Huntingdon depuis 30 ans. Jusqu'en 1996, il possédait un troupeau de vaches laitières. Au début des années 2000, constatant que ses brebis avaient beaucoup de lait et trouvant

qu'il était dommage de « gaspiller » cette substance précieuse, il a démarré la production de lait de brebis. Un maître fromager, Francis Jourdain (voir encadré de la page suivante), a ses installations sur la ferme depuis quatre ans, et transforme ce lait en deux fromages affinés, dits fermiers parce qu'ils sont fabriqués avec le lait d'une seule ferme. La Bergerie Black Rose et la Fromagerie Monsieur Jourdain sont donc deux entreprises distinctes et complémentaires sur un même site. Leur collaboration fait que M. Sutherland se trouve à mi-chemin entre un producteur-transformateur et un producteur qui vend tout simplement son lait.

La Bergerie Black Rose compte 850 brebis, dont environ 300 de race laitière, principalement Lacaune, race qui a fait preuve d'une bonne rusticité sur la ferme. Quelques East Friesian Dairy et quelques British Milksheep font aussi partie du cheptel. La portion bouchère du troupeau est constituée des races Suffolk et Texel. Plus de 75 % des agneaux mis en marché par M. Sutherland le sont sous forme d'agneaux lourds, soit près de 1 000 par année.

Dépendamment de la demande de lait et de la quantité de brebis en lactation, certaines brebis laitières sont traitées seulement suite à un sevrage hâtif des agneaux, cinq semaines après l'agnelage, alors que pour l'autre portion du troupeau, le « système mixte » est pratiqué : on sépare les agneaux de leur mère en soirée et au matin, on procède à la traite, puis à la réunification des familles, un moment touchant j'ai été témoin. Une brebis donne en moyenne un litre de lait par jour, ce qui correspond à la moitié du potentiel, ce dernier étant pleinement atteint lorsque la traite est effectuée également le soir. M. Sutherland est bien conscient du fait qu'une seule traite quotidienne ne correspond pas à l'exploitation maximale des brebis, mais l'organisation de la mise en marché du lait de brebis étant inexistante au Québec, il est pour le moment satisfait de ne pas trop « pousser » ses animaux.

## Les fromages de Monsieur Jourdain

D'abord biologiste, Francis Jourdain a suivi diverses formations sur la gestion d'entreprise et la fabrication de fromage. Très vite intéressé par les fromages de brebis, il a effectué un stage à Roquefort, en France, et est aussi très inspiré par les régions méditerranéennes, où l'on transforme avec grand art ce « lait parfait béni des dieux grec ».

Selon M. Jourdain, une grande part du défi consiste à faire prendre conscience au public que le lait de brebis et le lait de chèvre sont deux choses bien différentes. Mais une fois que le consommateur a goûté le produit en question, le fromager constate que « la réaction est claire, c'est bon et on en veut! »

Depuis 2003, M. Jourdain a son installation aux côtés de la ferme de M. Sutherland. Il y a créé avec passion des fromages de brebis typés aux parfums distinctifs : l'Artiste, un crottin affiné 21 jours au parfum de noisette ainsi que l'Intondable, une tomme de lait cru affinée de 3 à 6 mois à pâte fruitée dont la croûte dégage des arômes de sous-bois. Sylvain Gascon et France Brunet, des producteurs de veau de lait, se sont récemment associés à M. Jourdain. Les trois projettent l'emménagement prochain de la fromagerie dans de nouveaux locaux plus spacieux afin d'augmenter sa production. Pour plus d'information sur les fromages de Monsieur Jourdain, distribués par Plaisirs Gourmets, voir le site Internet [fromagesduquebec.qc.ca](http://fromagesduquebec.qc.ca).




De février à décembre, de 100 à 150 brebis sont en lactation à la fois. On en traite seize à la fois sur le quai de traite, installation qui a été en grande partie fabriquée par M. Sutherland. Les brebis sont traitées à partir du moment où leurs agneaux ont deux semaines d'âge. Le sevrage a lieu quatre semaines plus tard, et la traite se poursuit durant trois à cinq mois pour les brebis laitières. Toutes les brebis sont traitées, même celles qui ne sont pas de race laitière. Pour ces dernières, il n'est question que de quelques jours de traite suite au sevrage, ce qui amoindrit les problèmes liés au tarissement, a constaté M. Sutherland. Le lait des brebis de race non laitière est d'ailleurs plus concentré : il a donc un rendement fromager encore plus élevé. Le producteur raconte que les brebis ont en général besoin de quatre ou cinq jours pour s'habituer à la routine de la traite. Elles apprennent très rapidement que traite signifie bonne moulée laitière, puis elles s'en souviennent à vie. En fait, le défi consiste plus à les entraîner à monter sur le quai de traite et à se positionner qu'à bien tolérer la trayeuse, témoigne M. Sutherland.

Le producteur d'expérience pratique une utilisation maximale du pâturage. À partir de la mi-mai, « tout le monde est dehors », dit-il, et ce jusqu'aux derniers beaux jours de l'automne. L'alimentation est complétée par du foin sec et de la moulée laitière.

Au cours de la dernière année, la totalité du lait produit par les brebis de la Bergerie Black Rose a été transformée en fromage par M. Jourdain. Comme il est très difficile de coordonner exactement la quantité de lait produite aux besoins de la fromagerie, la congélation du lait s'impose. Puisqu'il contient moins d'eau que le lait de vache, le lait de brebis se congèle mieux. Vingt-quatre heures après la traite, M. Sutherland congèle le lait sur place dans des seaux de 12 litres. La congélation se fait en 12 heures dans un congélateur commercial. Les seaux de lait congelé seront par la suite transportés dans un entrepôt de congélation, à Vaudreuil, pour être rapatriés à la fromagerie selon les besoins.



Énergie et les coûts associés à la congélation sont élevés, rapporte M. Sutherland. Les manipulations constituent autant de risques de diminuer la qualité du lait. Le nettoyage des contenants, la vitesse de congélation, les conditions d'entreposage et de transport ainsi que la décongélation, notamment, sont des points critiques. Dans le meilleur des mondes, M. Sutherland n'aurait donc pas à congeler le précieux liquide blanc, qui serait recueilli et directement transformé.

M. Sutherland estime que la production de lait de brebis au Québec a besoin d'encadrement technique, de normalisation et d'organisation. Il souhaiterait que l'analyse du lait, sa collecte et sa mise en marché soient mieux organisées afin que les transformateurs soient mieux approvisionnés et que les marchés soient développés. Tous n'en seraient que mieux servis, les producteurs avec de meilleures conditions de travail et les consommateurs avec des produits plus accessibles et de haute qualité. 



## Assemblée générale annuelle 2007

Environ 40 personnes étaient présentes lors de l'assemblée générale annuelle de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec tenue à Drummondville le 24 novembre 2007.

M. Sylvain Maher de la FPAMQ a fait une présentation sur l'Agence de vente et a répondu aux questions des membres. Une discussion concernant les béliers améliorateurs et l'ASRA a eu lieu suite à la présentation du résumé des discussions des membres de l'AGA 2006. MM. Sylvain Maher et André Trépanier de la FPAMQ et M. Pascal-André Bisson du CEPOQ ont donné des détails sur les développements dans ce dossier. Il semble que la notion de béliers améliorateurs ne soit pas dans les discussions actuelles entre le Comité de sécurité du revenu de la FPAMQ et la Financière agricole du Québec dans le dossier de l'ASRA.

La mise en place du Club de développement génétique a aussi été à l'ordre du jour. Du travail supplémentaire sera fait en collaboration avec le CEPOQ au cours des prochains mois pour la mise en place

du Club. Ces développements se veulent une amélioration de la structure des clubs de race déjà en place et de la procédure d'intervention de la SEMRPQ pour l'encadrement de ses membres en amélioration génétique.

Voir le site Internet pour notre rapport d'activités, le dossier des béliers améliorateurs et celui du Club de développement génétique.

### Le conseil d'administration 2007-2008

Jacquelin Moffet, président

François Gélinas, vice-président

David Mastine

Robert Girard

Daniel Ouellette

Trenholm Nelson

Patrice Dubé

## Exposition Royale de Toronto 2007

Félicitations aux éleveurs du Québec qui ont participé à l'édition 2007 de l'Exposition Royale de Toronto :

Joël Bergeron	Allen Cass
Rémi Gélinas	Martin Brodeur Choquette
Marc Charpentier	Réjean Girard
Johanne Cameron	François Gélinas
Renée Rodrigue	

Félicitations à Lee Ann Nelson et Zachary Clarkson pour leur participation aux jugements des jeunes éleveurs. Les jeunes du Québec se sont très bien classés aux jugements.

Pour avoir les résultats complets de la l'Exposition Royale de Toronto, consulter le site Internet :

**www.royalfair.org**



Pour de plus amples informations sur la SEMRPQ,  
veuillez consulter notre site Internet

**www.agneauduquebec.com/semrp**

# Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau



## Un choix rentable pour tous!

Des performances à la hauteur des attentes des producteurs ovins

Année	Nombre de troupeaux	Nombre de brebis	Nombre d'agneaux/agnelage	Nombre d'agneaux Sevrés/agnelage	Nombre agnelages brebis/année	Nombre d'agneaux sevrés brebis/année	GMQ (KG)
2005	12	1072	2.46	2.11	1.15	2.43	0.310
2006	16	1194	2.51	2.18	1.17	2.55	0.320

Voir la liste des éleveurs en page 18

## CLUB POLYPAY DU QUÉBEC

### DES BREBIS RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC

DES QUALITÉS RECHERCHÉES... POUR DES BREBIS PRODUCTIVES\$

- Intervalle d'agnelage rapide;
- Très bonne capacité au désaisonnement
- Précocité dans l'atteinte de la maturité sexuelle;

... AVEC UNE MAJORITÉ DE NAISSANCES DOUBLES

- Ce qui nécessite moins d'intervention entourant l'agnelage;
- Diminue le taux de mortalité chez les agneaux;
- Offre des agneaux de bon poids et plus vigoureux à la naissance;
- Limite les frais reliés à l'achat de lactoremplacéur.

### Productivité brute à GenOvis

Année	Nés/agnelage	Agnelage/année	Sevrés/brebis /année	% d'agneaux nés double
2006	1,9	1,17	1,91	59



Pour nous rejoindre :

Secrétaire : Daniel Dion    Président : Daniel Ouellette

Tél. : 418 856-1200, poste 1    Tél. : 418 775-2689

Télécopieur: 418 856-6247



## Activités de la FCM en 2006-2007

La Fédération canadienne du mouton (FCM) a élaboré et adopté un plan stratégique pour les cinq prochaines années. Ce plan a été développé dans le cadre du Programme de développement des marchés des autres ruminants du Gouvernement fédéral. Ce nouveau plan vise une augmentation de la consommation annuelle de 0,25 kg par individu d'ici les cinq prochaines années, ce qui correspond à 60 000 agneaux abattus de plus par an. Afin d'atteindre cet objectif, la FCM compte fournir aux producteurs d'ovins du Canada le soutien et l'information nécessaires pour qu'ils soient en mesure de répondre à la demande croissante. Voici les principaux outils dont s'est dotée la FCM selon son nouveau plan stratégique quinquennal:

- **Rapport d'étude de marché** (disponible en français dès novembre 2007), qui comporte les éléments suivants :
  - description démographique sommaire des producteurs ovins canadiens;
  - recommandations de mise en marché;
  - étude de la perception du consommateur envers l'agneau canadien;
  - commentaires d'usines de transformation et de détaillants.
- **Développement de la chaîne des valeurs** (filiale) : évaluation de la chaîne de valeurs et révision de l'échelle de prix afin de fournir des recommandations pour le développement de la production, des prix et des systèmes de classification.
- **Rapport sur le développement d'outils promotionnels et éducationnels** (disponible en français dès novembre 2007). Il y a eu d'abord une analyse de ce qui existe dans chacune des provinces, puis une analyse des besoins à l'échelle canadienne, afin d'éventuellement développer entre autres les outils suivants :
  - photos de découpes;
  - vidéo d'instruction de découpe de carcasse à l'intention des écoles de boucherie;
  - feuillet d'instruction pour des manipulations sécuritaires.
- **Étude sur l'information nutritionnelle de la viande d'agneau canadien**, dont les résultats sont connus depuis avril 2007. La principale conclusion de cette étude est qu'en général, l'agneau canadien a une plus haute valeur protéinique et une plus faible proportion de gras que l'agneau importé.

Un projet sur les données de consommation, complémentaire à l'étude de marché ci-haut mentionnée, a été réalisé grâce à des revenus obtenus par l'industrie ovine canadienne. L'objectif est de développer une méthode de collecte de données précises sur les achats et le comportement des consommateurs, puis d'analyser et de présenter les résultats obtenus à l'industrie canadienne agroalimentaire afin d'éventuellement améliorer la mise en marché des produits concernés.

Le Programme de salubrité des aliments à la ferme s'est poursuivi tout au cours de l'année. La Ferme Trécarré, de Notre-Dame-des-Bois au Québec, a été la première ferme ovine au Canada à obtenir l'attestation de ce programme.


La FCM administre, en collaboration avec la Société canadienne des éleveurs de moutons, de l'Ontario Sheep Marketing Agency et de l'industrie de la chèvre, le Programme fédéral d'éradication de la tremblante, qui comporte un projet de génotypage. La FCM travaille aussi au développement d'une assurance contre la fièvre catarrhale du mouton.

La FCM a poursuivi son implication au sein de la Coalition canadienne pour la santé animale en siégeant notamment au Comité de zonage West Hawk Lake, qui étudie l'instauration d'une frontière entre l'Ontario et le Manitoba (à West Hawk Lake) pour ce qui est des mouvements d'animaux. L'objectif de ce projet est de limiter la propagation des maladies contagieuses. La FCM continue d'être membre du conseil de direction de l'Agence canadienne d'identification du bétail, y œuvrant avec des représentants d'autres secteurs afin d'établir des normes accessibles et abordables.

### AGA de la FCM

À son assemblée annuelle tenue à Victoria du 12 au 15 novembre derniers, la FCM a reçu plusieurs conférenciers qui ont présenté des informations et points de vue sur plusieurs sujets en relation avec l'industrie ovine canadienne, tels que la mise à jour des activités concernant l'éradication de la tremblante au Canada, les activités de la Coalition canadienne pour la santé animale, le Programme canadien d'identification du bétail et les services de l'Agence canadienne d'identification du bétail ainsi que ceux d'Agri-Tracabilité Québec. Il a aussi été question des marchés et de ses développements et exigences. La FPAMQ y a présenté l'Agence de vente des agneaux lourds au Québec. Sunterra Meat, un très important abattoir et transformateur d'agneaux en Alberta, a entretenu les participants

sur le développement de la commercialisation de l'agneau au Canada et l'importance pour les producteurs d'approvisionner les marchés durant toute l'année plutôt que seulement en période d'été. La firme Ispos-Reid a présenté les résultats d'un sondage sur les habitudes et les besoins des consommateurs sur la viande ovine. De plus, des représentants des associations de producteurs ovins des États-Unis, de l'Angleterre et de l'Australie ont présenté les perspectives de marché et les plans de

développement de la production ovine de leurs pays respectifs. L'Australie a un plan de développement de la production et d'exportation assez agressif pour les prochaines années. Il a aussi été question de classification, de production en fonction de la demande des marchés, de la maximisation des profits par brebis ainsi que d'un projet de programme d'assurance complémentaire lors de destruction massive des troupeaux suite à une maladie. 

## L'industrie ovine canadienne participe au Congrès mondial du mouton et de la laine

En juillet dernier se tenait le 8<sup>e</sup> Congrès mondial du mouton et de la laine à Querétaro au Mexique. La FCM y a participé en collaboration avec les autres intervenants de l'industrie ovine canadienne.

En plus d'explorer les opportunités d'exportation, les délégués ont rapporté des connaissances de leurs homologues d'industries ovines de partout dans le monde. « *La présence d'une si grande délégation canadienne au Mexique démontre non seulement notre engouement pour l'industrie canadienne du mouton, mais également notre confiance dans la qualité de nos produits et notre engagement à travailler avec nos homologues à travers le monde pour réaliser notre potentiel* » mentionne Florence Henning, présidente de la FCM.

Le Congrès s'est étalé sur sept jours, comprenant des conférences, une exposition de moutons et un salon commercial. Le nombre de producteurs présent tout comme leur profil démographique étaient impressionnants. En effet, les producteurs mexicains sont généralement jeunes, à l'affût des nouvelles technologies et bilingues.

Avec la FCM, les organisations canadiennes présentes au Congrès étaient : La Société canadienne des éleveurs de moutons (SCÉM), la Coopérative canadienne Wool Growers (CCWG), des représentants d'Ovigene Canada, le groupe d'exportateurs de mouton canadien (CANSEG), l'Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique (CLGA), et l'Association canadienne de moutons Dorper.

Une partie du financement pour le kiosque canadien a été fournie par le Programme international canadien pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA).

L'enthousiasme que l'industrie canadienne a démontré pour ses produits était contagieux. De grandes foules se sont rassemblées au kiosque canadien et par conséquent des opportunités semblent se présenter pour la CCWG au Mexique. « Il semble y avoir une opportunité pour vendre des produits au Mexique » dit Eric Bjergso, directeur général de la CCWG. « *Les producteurs mexicains recherchent principalement des instruments pour utilisation vétérinaire et de l'équipement de tonte* ». Monsieur Bjergso a aussi fait mention que la CCWG est maintenant à la recherche d'un agent au Mexique pour aider à vendre ses produits. De plus, il n'y a aucune organisation responsable de la mise en marché de la laine au Mexique, donc il semble y avoir une opportunité pour la CCWG de partager son expertise dans ce domaine. La SCÉM a quant à elle pu concrétiser des ventes de semence et d'embryons au Mexique. En outre, il est probable que de la génétique mexicaine entrera au Canada suite au Congrès.

Selon M. Emke, le cheptel au Mexique est d'excellente qualité et la qualité de la production mexicaine se compare bien à celle de la production canadienne tant sur le plan de la nutrition que des technologies de reproduction. M. Emke a conclu en disant « *qu'une fois qu'ils auront accès à de la génétique de bonne qualité, les producteurs mexicains amélioreront rapidement leur industrie* ».

# Visez juste Ovation

La performance adaptée  
à vos besoins

En production ovine

Contactez un expert-conseil lié à votre réussite

- Outils
- Produits
- Expertise



La force d'un réseau





### Le gros bon \$ens

Pascal-André Bisson \*

## Des solutions économiquement éclairantes

De nos jours, sur nos fermes, la gestion de l'énergie peut prendre de nombreuses formes. Cela se traduit par l'utilisation de technologies nouvelles plus performantes en de simples interventions d'entretien permettant aux appareils d'utiliser l'énergie de manière plus efficace et selon nos besoins quotidiens. Nous aborderons aujourd'hui l'efficacité de l'éclairage sur nos entreprises agricoles.

Un principe de base souvent oublié : la lumière naturelle ! Elle permet d'économiser l'énergie et occasionne moins de fatigue visuelle. Lors de rénovation et/ou de construction, vous aurez avantage à diriger vos actions et vos \$ vers une luminosité naturelle. Un simple ajout de deux fenêtres sur un projet peut faire toute la différence. L'entretien, tel que nettoyer les vitres de vos bâtiments, améliore la luminosité, ce qui peut même représenter 60 % d'amélioration dans certains cas. Le même principe s'applique pour les sources d'éclairage artificiel souillées par l'accumulation de poussière et par les insectes. Le choix de la puissance et la façon d'installer vos sources d'éclairage se traduisent également par des économies. Par exemple : en présence d'une architecture en hauteur (comme dans le cas des bergeries froides), il est recommandé d'installer les luminaires entre 8 et 12 pieds du sol en plus d'y ajouter des déflecteurs dirigés vers le bas. Ce type d'installation permet d'utiliser des ampoules de moindre puissance, tout en obtenant des résultats d'éclairage (lumens) supérieurs et des économies.

Bien qu'anodin, le nombre d'interrupteurs de commande d'éclairage joue un rôle important sur la consommation d'électricité. Voyons un exemple... dans nos vieux bâtiments d'élevage, il est commun de n'avoir que très peu d'interrupteurs. Ceci se traduit par une surcharge du réseau électrique et donc des risques d'incendie élevés. Sachez que le coût de cet équipement est de moins de 10 \$ et est très simple à installer.

Une cellule photoélectrique ou une minuterie pour contrôler l'éclairage de la bergerie ? Dans la majorité des cas, je vous suggère la cellule photoélectrique comme interrupteur automatique puisqu'il n'est pas nécessaire de les réinitialiser à la suite d'une interruption de courant ainsi que pour s'ajuster aux changements d'ensoleillement (sauf pour les fermes sous photopériode). Il s'avère aussi important d'installer un interrupteur automatique combiné à une commande manuelle.

D'autres éléments permettant de réaliser des économies d'éclairage sont arrivés depuis quelques années : les ampoules fluorescentes de type PL (à vis), des ampoules fluorescentes de type T-8 et T-5 ainsi que les ampoules de type DEL. Les ampoules de type PL sont très efficaces : réduction de la consommation, durée de vie minimale de 10000 heures et diminution des frais d'entretien. Le coût d'acquisition de ces ampoules a fortement diminué et l'économie annuelle peut représenter environ 11-12 \$ dans le cas d'une ampoule de 13 watts vs une

ampoule de 60 watts dégageant la même intensité de lumière (incandescente). Les ampoules de type T-8 (néon en tube de 4 ou 8 pieds) permettent d'obtenir plus de luminosité (lumens) par watt qu'une ampoule standard de type T-12. Les fluorescents T-8 sont conçus avec un revêtement au phosphore hautement efficace qui permet d'accroître le rendement lumineux à 65 lumens/watt (cold white) et à 90 lumens/watt (day light). Combiné avec un ballaste électronique, l'économie annuelle pour 4 lampes T-8 de 4 pieds peut représenter environ 43\$.

Depuis près de deux ans, Hydro-Québec, l'UPA et le MAPAQ se sont unis pour développer un programme d'aide financière au secteur agricole et ce, pour quatre gammes de produits, soit :

- L'éclairage : 3 \$ à 40 \$ de remise selon l'équipement;
- Les ventilateurs : 4 \$ de remise pour chaque pouce de diamètre du ventilateur;
- Les tapis chauffants : 33 \$ à 53 \$ de remise selon la grandeur;
- Les moteurs : 600 \$/kW de réduction de puissance.

Il est facile d'accéder à ces programmes par le biais du site d'Hydro-Québec : <http://www.hydroquebec.com/produit-seffices/index.html>. Le remboursement vous est retourné dans les 30 jours. Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010. D'ici là, Hydro-Québec étudie la possibilité d'ajouter d'autres gammes de produits à sa liste actuelle.

\*Pascal-André Bisson, directeur du CEPOQ



# Alimenter ses agnelles entre le sevrage et la saillie : combien ça coûte?



Dans l'édition du mois d'octobre 2006, les lecteurs assidus se souviendront de la présentation de mon projet de recherche qui devait débiter en avril 2007 sur la « restriction des agnelles de remplacement et les impacts sur leurs performances de croissance, de reproduction et de lactation ». À l'heure actuelle, le projet va bon train et les agnelles sont présentement à l'accouplement. Pour vous remettre un peu dans le contexte, voici un bref résumé de ce qui a été fait depuis le sevrage jusqu'à la saillie.

Soixante-douze agnelles ont été réparties aléatoirement à l'intérieur de trois traitements alimentaires, soit engraissement (E), restriction (R) et fourrage (F). Dans le traitement E, les agnelles étaient nourries à volonté en grains et en fourrage de moyenne qualité. Dans le traitement R, les agnelles étaient restreintes en grains et en fourrage de moyenne qualité pour atteindre 70 % du gain moyen quotidien (GMQ) des agnelles du traitement E alors que les agnelles du traitement F étaient restreintes en grains seulement et recevaient à volonté un foin d'excellente qualité pour atteindre 70 % du GMQ des agnelles du traitement E. Ces trois traitements alimentaires ont été offerts au cours de la phase 1, soit entre l'âge moyen de 60 jours (sevrage) et 135 jours, période au cours de laquelle le développement mammaire est déterminant. Après cette première

phase, 28 agnelles ont été envoyées à l'abattoir afin d'y prélever la glande mammaire et le rumen. Puis, jusqu'à la saillie (phase 2), les agnelles restantes ont reçu une ration comprenant de l'ensilage d'herbe à volonté ainsi qu'une portion de grains d'environ 500 g/j (cette portion comprenait 30 g de minéral, le reste étant de l'orge). Afin de déterminer et d'ajuster le GMQ des animaux, la consommation alimentaire a été mesurée quotidiennement et le poids des agnelles, hebdomadairement, le tout pendant les six mois qui séparent l'âge au sevrage et l'âge à la saillie. Finalement, pour évaluer les performances de croissance nous avons, à 5 reprises, récolté les données suivantes sur chacune des agnelles : épaisseur de gras dorsal, épaisseur et longueur de la longe, longueur et hauteur de l'animal, tour de poitrine et état de chair.

Au moment d'écrire cet article, les analyses en laboratoire sur le développement des glandes mammaires sont terminées mais n'ont pas été validées statistiquement. Les agnelles étant à la saillie, je ne peux non plus anticiper les résultats sur les performances de lactation et de reproduction... Il en sera question dans un prochain numéro d'Ovin Québec. Cependant, avec toutes les données de croissance recueillies jusqu'à maintenant, voici une analyse technico-économique des coûts de l'alimentation en fonction des performances de croissance qu'ont connues les agnelles jusqu'à présent.

Au cours du projet, chaque traitement avait son propre mélange de grains et les proportions de chacun des ingrédients pouvaient varier d'un traitement à l'autre. Toutefois, les différences n'étaient pas très grandes. Ainsi, afin d'alléger et de faciliter l'analyse, un mélange moyen vous est présenté au **tableau 1** alors que la composition des fourrages et leur coût sont présentés au **tableau 2**. Les quantités réelles consommées en grains et en fourrages qui ont été mesurées

**Tableau 1.** Proportion de chaque ingrédient, coût et composition en énergie métabolisable (EM) et protéine brute (PB) du mélange

		Proportion (%)	Coût (\$/kg)
Mélange de grains	Orge ronde	83,28	0,20
	Tourteau de soya en cube	13,19	0,40
	Minéral	2,53	0,96
	Déccox	0,38	1,84
	Pierre à chaux	0,62	0,21
<b>Énergie du mélange (MCal EM/kg)</b>		2,64	
<b>Protéine brute du mélange (%)</b>		16,26	
<b>Coût total du mélange (\$/kg TQS*)</b>		0,25	

\*TQS = Tel que servi (comprend l'humidité)

sont présentées dans le **tableau 3**. Puis, à partir de ces quantités, le **tableau 4** vous présente les coûts alimentaires des trois rations qu'ont reçues les agnelles entre le sevrage et la saillie.

### Que nous disent ces tableaux?

Un premier élément à considérer est la proportion fourrages : concentrés de la ration, présenté au **tableau 3**. En offrant aux agnelles du traitement E un libre accès aux concentrés et aux fourrages, les concentrés sont de loin leur aliment préféré. En effet, elles ont consommé en moyenne 7 % de foin et 93% de concentrés, ce qui est énorme et a représenté la majeure partie du coût de l'alimentation, qui s'est élevé à 58,50 \$ pour ce groupe (E). D'autre part, il en a coûté 51,75 \$ (traitement R) vs 54,30 \$ (traitement F) pour élever une agnelle entre le sevrage et la saillie en lui imposant la restriction alimentaire prévue dans notre protocole (**tableau 4**). Les quelques dollars supplémentaires pour le traitement F viennent du fait que le prix pour un fourrage de qualité supérieure est un peu plus élevé. Cependant, lorsqu'on s'arrête aux proportions fourrages : concentrés, il est très intéressant de noter que les fourrages ont compté pour 56% de l'alimentation des agnelles du traitement F alors qu'avec l'utilisation d'un foin de qualité moindre on a obtenu seulement 31% pour les agnelles du traitement R. Les agnelles en mangent du foin et elles aiment ça!!! En recevant un fourrage de bonne qualité, ces agnelles sont avantagées au niveau de leur capacité d'ingestion ultérieure puisqu'au cours de la phase 2, c'est précisément le groupe F qui consomme la plus grande quantité d'ensilage. De plus, avec une proportion de 56 % de fourrages dans la ration, les risques d'acidose sont grandement réduits (à condition que la fibre soit efficace - de longueur acceptable). En appliquant convenablement une restriction alimentaire qui priorise l'utilisation des fourrages, il est possible de faire des économies en alimentation de 7 à 12 %.

Vous vous dites sûrement : *«Économisez de l'argent c'est bien beau...mais la restriction peut-elle nuire aux performances de croissance*

**Tableau 2.** Composition et coût des fourrages

Composition	Fourrage moyen <sup>1</sup>	Fourrage excellent <sup>2</sup>	Ensilage d'herbe
ADF (%)	42,8	34,7	32,3
Protéine (%)	13,3	14,8	21,0
Énergie (MCal EM/kg MS)	1,81	2,15	2,24
Coût (\$/kg TQS)	0,089	0,167	0,038

<sup>1</sup> Le fourrage de qualité moyenne est utilisé pour les agnelles des traitements E et R.

<sup>2</sup> Le fourrage d'excellente qualité est utilisé pour les agnelles du traitement F.

**Tableau 3.** Quantités consommées sur une base TQS du sevrage jusqu'à la saillie selon le traitement

		Quantité (kg TQS/tête/j)		
		Engraissement (E)	Restriction (R)	Fourrage (F)
<b>phase 1</b>	<b>Moulée consommée seulement</b>	1,184	0,734	0,506
	<b>Fourrage consommé</b>	0,083	0,325	0,645
	<b>Moulée et fourrage<sup>1</sup> consommés</b>	1,267	1,059	1,151
	<b>Proportion fourrages : concentrés</b>	<b>7 % : 93 %</b>	<b>31 % : 69 %</b>	<b>56 % : 44%</b>
<b>phase 2</b>	<b>Moulée consommée seulement</b>	0,500	0,500	0,500
	<b>Fourrage consommé</b>	3,631	3,735	3,862
	<b>Moulée et ensilage<sup>2</sup> consommés</b>	4,131	4,235	4,362

<sup>1</sup> 20% de refus de foin ont été ajoutés dans le calcul.

<sup>2</sup> 15% de refus d'ensilage ont été ajoutés dans le calcul (ensilage=40% matière sèche).

**Tableau 4.** Coût de l'alimentation pour élever une agnelle du sevrage jusqu'à la saillie selon le traitement

		Engraissement (E)	Restriction (R)	Fourrage (F)
<b>Coût (\$/tête/j) Du sevrage à 135 jours (phase 1)</b>	<b>Moulée consommée seulement</b>	0,30	0,18	0,13
	<b>Moulée et fourrage<sup>1</sup> consommés</b>	0,50	0,41	0,43
<b>Coût (\$/tête/j) De 135 jours à la saillie (phase 2)</b>	<b>Moulée et ensilage<sup>2</sup> consommés</b>	0,20	0,20	0,21
<b>Coût total<sup>3</sup> entre sevrage et saillie<sup>4</sup></b>	<b>\$/tête/jour</b>	0,33	0,29	0,30
	<b>\$/tête</b>	<b>58,50</b>	<b>51,75</b>	<b>54,30</b>

<sup>1</sup> 20 % de refus de foin ont été ajoutés dans le calcul.

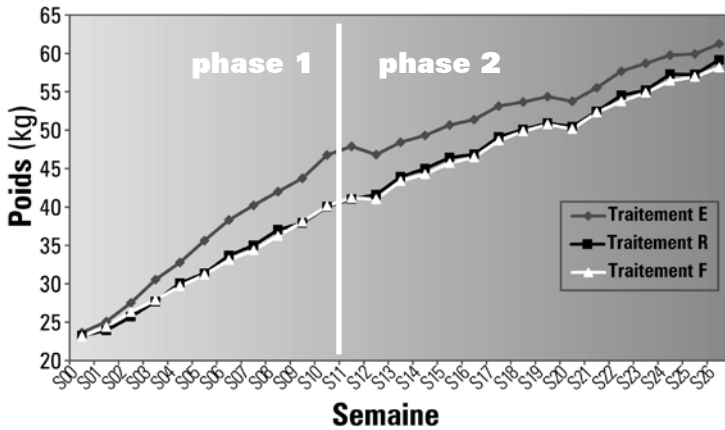
<sup>2</sup> 15 % de refus d'ensilage ont été ajoutés dans le calcul.

<sup>3</sup> Le coût total inclut donc toute la moulée consommée ainsi que les fourrages (incluant les refus de 15 % et 20 % d'ensilage et de foin respectivement).

<sup>4</sup> On considère 75 jours pour la phase 1 et 105 jours pour la phase 2, pour un total de 180 jours entre le sevrage et la saillie.

de mes agnelles? » Dans un premier temps, regardons l'évolution du poids des agnelles dans le temps (**graphique 1**).

**Graphique 1.** Évolution du poids des agnelles entre le sevrage et la saillie.



Au sevrage, il n'y avait pas de différence entre les poids moyens des différents groupes qui étaient de 23,43 kg, 23,43 kg et 23,40 kg pour E, R et F respectivement. À la semaine 11 (S11), semaine où a prit fin la période de traitement alimentaire et de restriction, on peut voir qu'il y a une différence entre le poids des agnelles du traitement E (47,63 kg) et celles des traitements R (40,85 kg) et F (41,23 kg), ce qui est normal puisque c'était le but visé. Puis, à la saillie (S26), on peut voir que les agnelles provenant des traitements R et F ont effectué un gain compensatoire puisque aucune différence n'apparaît significative, les poids étant de 61,26 kg, 59,16 kg et 58,16 kg pour les traitements E, R et F respectivement.

Le **tableau 5** présente les 7 paramètres de croissance mesurés au sevrage puis à la saillie. Au sevrage, les analyses statistiques n'ont démontré aucune différence significative entre les traitements. Au moment de la saillie, seule la hauteur de l'animal différait d'un traitement à l'autre. Cependant, physiologiquement, cette différence est négligeable et ne représente que 2 cm. De ce fait, suite à une restriction alimentaire de 75 jours, les agnelles des traitements R et F ont effectué une croissance compensatrice et leur développement au moment de la saillie est similaire aux agnelles ayant reçu une alimentation *ad libitum*.

**Tableau 5.** Mesures de croissance au sevrage et à la saillie selon le traitement alimentaire

	Sevrage			Saillie		
	E	R	F	E	R	F
Épaisseur de gras dorsal (mm)	2,98	2,95	2,64	8,91	9,27	8,61
Épaisseur de la longe (mm)	0,083	0,325	0,645	33,03	33,56	32,41
Longueur de la longe (cm)	14,15	13,50	13,76	21,23	21,43	20,79
Hauteur de l'animal (cm)	57,82	55,59	56,76	70,54	68,29	68,96
Longueur de l'animal (cm)	59,42	59,18	56,93	77,62	75,21	75,29
Tour de poitrine (cm)	72,69	71,82	69,86	92,92	92,71	90,57
État de chair	3,54	3,25	3,18	3,92	4,23	3,96

<sup>1</sup> 20 % de refus de foin ont été ajoutés dans le calcul.

<sup>2</sup> 15 % de refus d'ensilage ont été ajoutés dans le calcul (ensilage=40 % matière sèche).

## Fractionner le repas de fourrages des agneaux lourds... payant?

Hélène Méthot, agr. M.Sc. Coordinatrice des projets de R&D au CEPOQ

Payant... payant... toujours une question de dollars! Commençons par le commencement...

ainsi à des risques plus élevés de déséquilibre ruminal.

### Le piège à éviter

La période d'alimentation est souvent la seule occasion que vous avez de jeter un coup d'œil sur votre portefeuille... ou vos agneaux à l'engraissement, si vous préférez. Offrir les fourrages 2 ou 3 fois par jour à ceux-ci vous permet de repérer rapidement les problèmes sur le point de vous surprendre... N'oubliez pas qu'en 24 heures, les pertes dues à l'entérototoxicité peuvent se multiplier, un abreuvoir qui coule a le temps de faire un mauvais, une simple tête prise dans une clôture attachée avec de la corde de balle peut se transformer en pendaison publique...

### Surveiller ses agneaux à l'engraissement = payant

Somme faite, que vous choisissiez le moment des repas ou non pour exercer une surveillance de vos agneaux à l'engraissement, les quelques minutes requises sont certainement bien investies! La bonne vieille expression qui dit que prévenir vaut mieux que guérir, bien qu'un peu usée, est toujours vraie!

### Résultats d'un essai à la ferme

Dans le cadre d'un essai à la ferme du CEPOQ, nous avons vérifié si le fait d'offrir les fourrages en 1, 2 ou 3 repas par jour pouvait influencer la consommation des agneaux à l'engraissement. Les résultats : pas d'effet sur la consommation, pas d'effet sur le gain. MAIS... Il faut savoir que les agneaux sont de grands imitateurs, et que ceux ne recevant pas de repas à un moment X semblaient être stimulés à consommer lorsque les voisins en recevaient un et mangeaient. En passant... petit clin d'œil à l'importance d'avoir de l'espace mangeoire suffisant pour tous les agneaux simultanément...

### Ce que l'on retient

Tous les agneaux, peu importe le nombre de repas reçus, avaient accès à des fourrages de qualité à volonté. Ce qui veut dire qu'il y avait des refus! De cette façon, on s'assure qu'ils ne consomment pas exclusivement des concentrés pour la majeure partie de la journée, s'exposant

Au moment de faire cette étude, le prix de l'ingrédient principal, soit l'orge, était de 200 \$/tonne. Imaginez ce qu'il en coûterait aujourd'hui!!! L'écart entre les trois traitements ne ferait que s'agrandir. Ainsi, avec le prix grim pant des céréales, la restriction alimentaire en minimisant les grains et en valorisant les fourrages, semble être une solution intéressante... à vous et votre agronome de faire le calcul! Pour ce faire, choisissez le traitement (E, R ou F) qui correspond au mieux à la régie alimentaire actuelle de vos agnelles, puis utilisez les quantités consommées moyennes du **tableau 3** et multipliez-les par le coût de votre moulée!!!

N'oubliez pas qu'une bonne restriction passe d'abord par un programme alimentaire adapté pour vos agnelles. Il n'en tient qu'à vous de consulter votre agronome et d'établir avec lui ou elle un programme qui favorisera l'utilisation des fourrages et réduira l'apport en concentrés. Gardez toujours en tête qu'il est préférable d'élever ses agnelles de remplacement plutôt que de les engraisser comme des agneaux de marché. La période de restriction que vous pourriez utiliser devrait se tenir entre le sevrage et l'âge de 135 jours environ. Au cours de cette période, vous



devez donc combler les besoins d'une croissance ralentie de vos agnelles, c'est-à-dire avec un gain moyen quotidien moindre.

En terminant... un peu de suspense! Les analyses en laboratoire sur le développement des glandes mammaires sont maintenant terminées. Je vous présenterai donc dans un prochain numéro les résultats obtenus, ce qui me permettra de vérifier l'impact de la restriction sur le développement mammaire. À suivre...

*\*Léda Villeneuve, agr. étudiante à la maîtrise à l'Université Laval*

### Participants au projet pilote **Maedi-visna** en date du 1<sup>er</sup> décembre 2007

Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race(s)	Statut accordé (depuis)
Bergerie de l'Estrie	Andrée Houle	Coaticook	819 849-3221	Romanov	Argent (juillet 2003)
Bergerie du Margot	Sylvain Arbour	Bonaventure	418 534-3701	Arcott-Rideau	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	819 826-3212	Croisées Arc.-Rid.	
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	418 344-9026	Arcott-Rideau	
Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	450 377-8209	Dorset	Or (mai 2006)
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	418 856-6322	Dorset	Or (avril 2004)
Elmshade Suffolks	Larry Mastine	Richmond	819 826-1163	Suffolk	Argent (août 2007)
Ferme Agnodor	France Gagnon	Normandin	418 274-4464	Dorset/Polypay	
Ferme Agronovie	Marie-France Bouffard	Granby	450 379-5298	Rideau/Polypay	
Ferme Amki	Gary Jack	Québec	418 842-2637	Arcott-Rideau	Or (octobre 2003)
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	418 774-9592	Arcott-Rideau	Argent (novembre 2005)
Ferme Arc-en-ciel	Yvon Leclerc	Weedon	819 877-3658	Romanov	Or (octobre 2003)
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kamouraska	418 493-2310	Dorset	
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	418 457-3066	Croisées Arc.-Rid.	Or (octobre 2006)
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	819 875-5124	Finnoise	Or (janvier 2004)
Ferme Laurens	Gérard Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	819 336-3681	Romanov	Argent (octobre 2007)
Ferme Lénique	Sophie Gendron	St-Denis-de-Kamouraska	418 498-3254	Polypay	Argent (février 2004)
Ferme Ludger Frigon	Ludger Frigon	Albanel	418 279-5854	Dorper	Argent (mai 2007)
Ferme Ovimax	Josée Couture	St-Philippe-de-Néri	418 498-9989	Arcott-Rideau	Or (mai 2006)
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	418 856-5140	Arcott-Rideau	Or (avril 2004)
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	418 598-6501	Arcott-Rideau	
Porcheries Pelletier-Proulx	Christine Proulx	St-Roch-des-Aulnaies	418 354-2674		

Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque. Pour plus d'informations, consulter le site Internet du CEPOQ ([www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)) ou contacter Pascal-André Bisson au CEPOQ, 418 856-1200, poste 222 ou [pascal-andre.bisson@cepoq.com](mailto:pascal-andre.bisson@cepoq.com).



# Le corral, un essentiel pour améliorer votre travail en bergerie

Dans une chronique du berger précédente, nous avons déjà parlé de « la base » en manipulation des ovins ainsi que de certaines particularités relatives au comportement du mouton. Afin de vous rafraîchir la mémoire, rappelons la notion de la proie (mouton) et du prédateur (nous) ainsi que le concept de la zone de fuite. Il est normal pour les moutons de se sauver de l'être humain ... mais il n'est pas normal de courir après eux! C'est pourquoi, même avec un minimum d'installation, il est important de canaliser cette fuite vers un point précis où nous pouvons réaliser des interventions dans le calme et l'efficacité et ce, sans avoir à courir! Dans cet article, nous parlerons de deux types de corrals qui peuvent répondre aux besoins des petits et des plus grands troupeaux.

Dans un premier temps, il faut déterminer le bon emplacement. Les points suivants vont nous aider à y arriver :

- Facile d'accès pour toutes les bergeries;
- Dans une section chaude ou chauffée;
- Dans un endroit suffisamment éclairé;
- Sur un plancher de béton, de préférence ;
- Prévoir une légère pente pour le nettoyage (lavage).

Puis... vous pouvez choisir le type de corral qui se prête le plus à la réalité de votre entreprise! Différents types de corral s'offrent alors à vous :

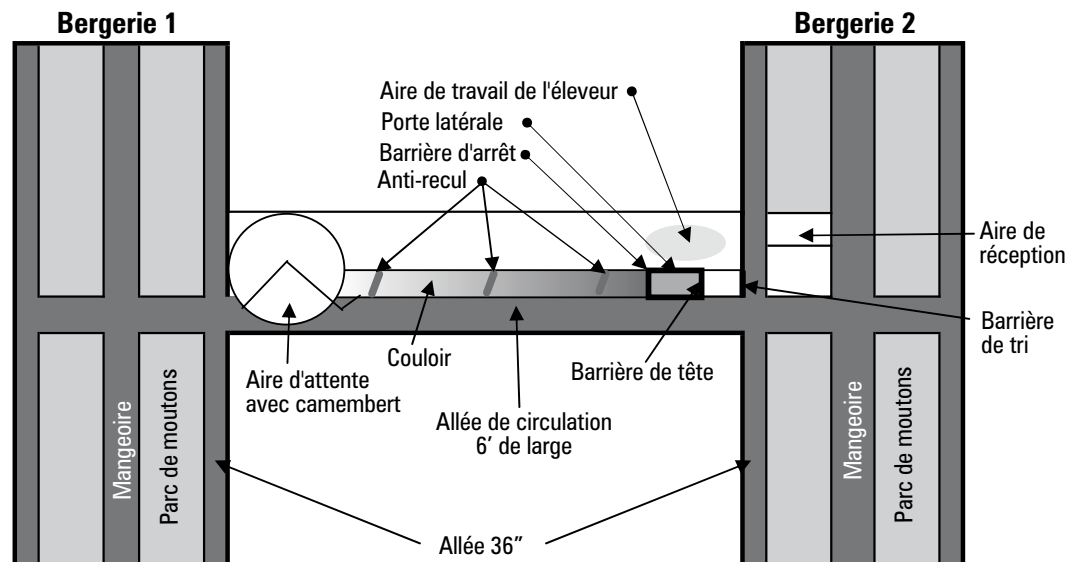
- **Le corral avec parc complet** (voir ci-dessous)
  - Pour les gros troupeaux (200 brebis et plus).
  - Pour manipuler des groupes de 100 à 200 brebis.
- **Le corral avec parc de base** (voir page 32)
  - Pour les troupeaux de 200 brebis et moins ou pour les élevages spécialisés dans un secteur précis (ex : parc engraissement).
  - Pour manipuler des groupes de 25 à 50 brebis.
  - Idéal pour la pesée et le tri des agneaux.
- **Le corral avec parc mobile**
  - Pour une utilisation au pâturage.



Dans un deuxième temps, il faut se demander quelles sont les interventions que vous désirez faire dans ce corral. Trier des groupes, peser des agneaux, faire des échographies, tondre, poser des éponges, faire des injections, tailler les ongles, faire des prises de sang?



## Parc complet





Aire d'attente de 6 pi



Couloir



Anti-recul

Voici quelques éléments qui peuvent être intégrés à un corral complet ou à un corral avec parc mobile:

**Aire d'attente.** Sert à diriger et à pousser les animaux vers le corral.

- Utiliser un passage existant.
- Utiliser un parc libre.

**Aire d'attente de 6 pi.** Pour la circulation des grands groupes d'animaux (50 à 100 brebis)

- Utile pour alimenter un camembert.

**Couloir.** Pour un fonctionnement optimal, le couloir devrait être d'une longueur minimum de 24' à 30'. La hauteur minimale recommandée est de 36". Afin d'éviter que les animaux se retournent et bloquent le couloir, la largeur de ce dernier est d'une importance capitale. Ainsi, le couloir devrait être de 18" pour les brebis et béliers et ajustable à 12" pour les agneaux. Les murs du couloir doivent aussi être pleins et ce, pour favoriser le mouvement vers l'avant.

**Anti-recul.** Pour un fonctionnement idéal, la norme suggère de placer un anti-recul entre chaque 3 femelles et ce, à partir du premier anti-recul installé à l'entrée du corral. Par ailleurs, on recommande de placer un minimum de 3 barrières anti-recul dans le couloir.

**Barrière d'arrêt.** Permet de laisser passer un à un les animaux.

**Barrière de tête.** Très utile en combinaison avec la porte latérale. Permet d'immobiliser la brebis pour réaliser des interventions de toutes sortes.

**Porte latérale.** Un complément important à la barrière de tête et à la barrière d'arrêt. Donne accès à la brebis.



Barrière d'arrêt



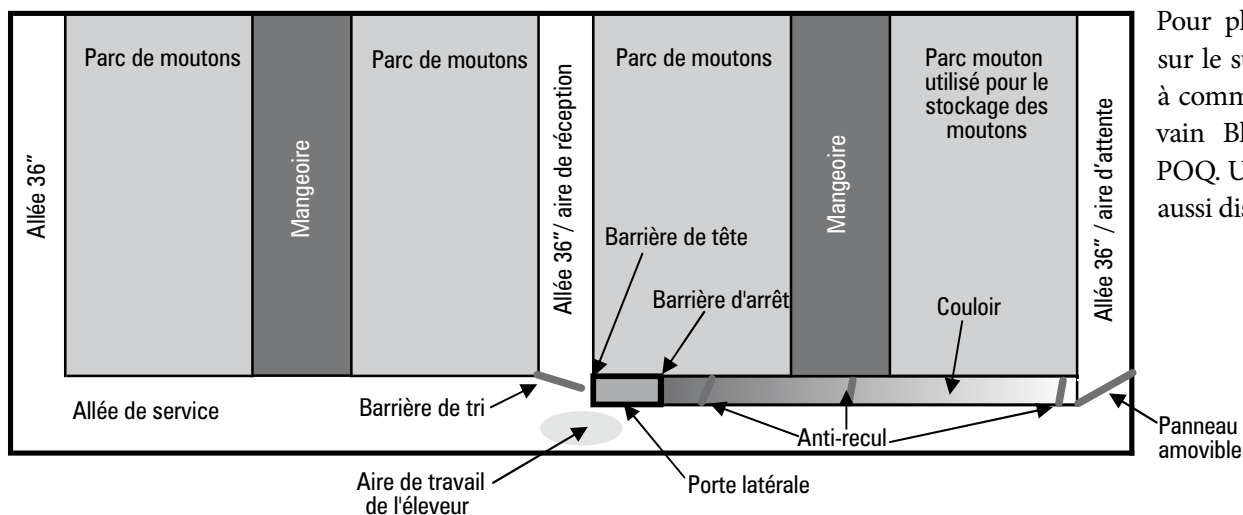
Barrière de tête



Porte latérale

En conclusion, prendre un groupe de brebis dans un parc et les diriger dans le corral pour réaliser des interventions devrait se faire aussi facilement que de dire 1, 2, 3! Si ce n'est pas le cas, c'est probablement que certains détails doivent être améliorés. Il suffit parfois de peu de choses pour faire toute la différence.

### Parc de base



Pour plus d'information sur le sujet, n'hésitez pas à communiquer avec Sylvain Blanchette au CEPOQ. Une conférence est aussi disponible.

\*Sylvain Blanchette, gérant des installations de recherche et de développement au CEPOQ



# Des visions différentes... un objectif commun : la qualité génétique!

C'est connu : jamais personne ne s'entendra sur la taille que doivent avoir certains sujets reproducteurs. Particulièrement dans les races terminales et plus spécifiquement pour les Suffolk! Mais une chose est certaine, les producteurs qui les élèvent sont convaincus : c'est leur « type » qui est le meilleur! Grand, moyen ou petit gabarit, même si certains ne s'entendent pas sur la taille que devraient avoir ces animaux, ils ont tous des objectifs communs : l'amélioration génétique de la race et les performances de croissance. Vous pourrez constater que cet article est un bon exemple!

## **FERME ROBERT GIRARD... PERFORMANCES ET PERFECTION**

**Historique.** Originaire de la Montérégie, Robert Girard a grandi dans le milieu agricole, sur la ferme laitière familiale à Rougemont. En 1976, il fait l'acquisition d'une ferme à St-Damasse et fait ses premiers pas dans l'élevage ovin avec 5 femelles croisées. Peu après, il découvre la race Suffolk, une race pour laquelle il développe rapidement une grande passion. Dès ce jour, il achète uniquement des béliers de race pure Suffolk pour produire des agneaux dont le gain rapide et la qualité de carcasse peuvent en faire rougir plusieurs! Les brebis croisées sont vite mises de côté pour faire place à des femelles de race pure Suffolk. En 1995, M. Girard vend sa ferme et déménage à St-Césaire, à l'endroit où se retrouve la ferme actuelle. Aujourd'hui, il exploite cette entreprise avec sa conjointe Sophie Bédard et leurs deux garçons. Le troupeau compte maintenant 125 brebis pur sang enregistrées et plusieurs béliers de haute qualité génétique. L'élevage est composé de 60 brebis Suffolk, 50 Dorset et depuis 2006, d'un petit noyau de femelles Hampshire (15 femelles). Le troupeau est élevé en réclusion et exposé à la photopériode à l'année longue (calendrier AAC type CC4). Cette régie permet de viser un rythme de reproduction de 3 agnelages/2 ans et ce, même avec les Suffolk qui sont reconnues pour leurs caprices en terme de performances de fertilité en contre-saison! Le calendrier de photopériode a été ajusté afin de répon-

dre au besoin du marché et de la ferme. Le troupeau entier est inscrit à GenOvis et tous les sujets de race terminale sont évalués pour l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal. Par ailleurs, depuis plusieurs années, M. Girard génotype ses meilleurs sujets mâles pour la résistance génétique à la tremblante. Selon M. Girard, le troupeau compte au moins 50 % de femelles dont le génotype est résistant à la maladie (ARR/ARR).



**La sélection des reproducteurs.** À la ferme Robert Girard, l'objectif est d'élever des sujets qui font beaucoup de gain, qui sortent rapidement pour l'abattage et surtout, qui transmettent ces performances à leur progéniture. « Avant l'arrivée de GenOvis, je basais ma sélection sur le GMQ et sur le poids à 50 et à 100 jours. » Selon M. Girard, la venue du programme génétique GenOvis a permis d'améliorer sa sélection et ses performances. « J'ai plus d'outils pour m'épauler dans ma sélection, tant au niveau de la croissance que du potentiel de transmission

et de l'œil de longe. Choisir un bélier qui a un bon ISC, ça paraît directement sur la descendance! ». M. Girard ajoute désormais à sa sélection l'indice de sélection croissance (ISC) et l'indice de sélection terminal (IST), un indice qui intègre les mesures d'œil de longe et de gras dorsal. « L'IST donne un bon coup de main lors de la sélection finale de nos sujets ». Depuis deux ans, les propriétaires de la ferme ont décidé de prendre un virage pour l'amélioration génétique du troupeau en réformant progressivement toutes les femelles se retrouvant sous le 75<sup>e</sup> percentile de la race pour l'ISC. Une décision qui a déjà donné un progrès génétique évident puisque à ce jour, la moyenne du troupeau se retrouve dans le 25 % supérieur de la race pour cet indice et ce, à l'échelle nationale. « L'avancement génétique c'est possible quand on fait de bons choix de béliers, et c'est rapide! Avant les femelles que je gardais pour la reproduction devaient faire plus de ½ livres de GMQ et les mâles, plus de ¾ de livres. Avec les choix que nous avons faits, désormais nous gardons uniquement les femelles si elles font plus de 1 livre par jour et les mâles s'ils font plus de 1½ livre par jour. C'est drôlement motivant de poursuivre la sélection génétique avec de telles performances! » Mais pour M. Girard, la sélection génétique ne peut se faire sans les critères de race et de conformation. « GenOvis c'est essentiel pour moi, mais sans une conformation adéquate et le respect des caractéristiques de la race, ça ne sert à rien. »

téristiques de la race Suffolk, les chiffres n'ont pas de sens. GenOvis est un outil essentiel à ma sélection, mais ça demeure un outil! Le reste ne doit pas être mis de côté, sinon je vais reculer et je vais faire reculer la race. » Dans ce sens, M. Girard soulève que parfois, il n'a pas le choix de reculer au niveau des chiffres afin d'intégrer de nouvelles lignées. « Malheureusement, tous les troupeaux canadiens ne font pas encore d'évaluation génétique. L'introduction d'un bélier sans chiffre fait baisser l'évaluation génétique des descendants. Mais si c'est vraiment un bon bélier, ça revient à la normale. »

### **Performance, beauté et utilité!**

Afin de combler sa passion pour la race Suffolk, M. Girard participe à des expositions agricoles depuis 1990. Depuis ses débuts, il a participé à un grand nombre d'expositions dont : St-Hyacinthe, Rougemont, Calixa-Lavallée, Brôme, Orms-town, Québec et même Toronto. Mais pourquoi les expo? Il répond : « À la maison, on trouve toujours que nos animaux sont les plus beaux! Mais lorsqu'on sort dans les expositions et qu'on se compare, on se rend compte qu'il y a toujours place à amélioration. On revient à la maison on est obligé de poursuivre cette amélioration pour continuer à se dépasser. Je crois que plus de producteurs devraient venir nous rencontrer dans les expositions

pour constater le travail que plusieurs font tant du point de vue conformation que du point de vue génétique. Depuis quelques années, nous tentons de nous rapprocher des producteurs commerciaux, nous y arriverons un jour! »

### **Pourquoi le Suffolk et pourquoi ce type en particulier?**

À cette question, M. Girard répond : « Depuis que j'ai connu la race au milieu des années 1970, j'ai une passion pour leurs performances, leur gain et leur qualité de carcasse. » Fait intéressant, depuis le début de l'Agence de vente des agneaux lourds en juin 2007, 100 % de ses agneaux commercialisés ont reçu un indice de 103. Et à la question à 1000 piastres : Pourquoi aimez-vous les grands Suffolk? M. Girard affirme : « J'ai élevé des Suffolk de plus petit gabarit, je les aimais, mais quand j'ai intégré du sang de Suffolk américain, j'ai vu une différence sur le gain. Je suis en mesure de produire une plus grande proportion d'agneaux lourds et qui restent maigres. En général, la plupart de mes agneaux sont prêts pour l'abattage à la pesée de 100 jours et c'est ce que je recherche! Les animaux que je garde pour l'élevage doivent être longs, mais avec la longueur, la grandeur suit! En découpes, c'est la longe qui est payante, elle doit être longue et viandeuse. J'aime les grands Suffolk à condition qu'ils soient

pleins de viande! C'est mon opinion sur le sujet et je sais qu'elle n'est pas toujours partagée! » Selon M. Girard, l'avènement du programme d'évaluation de l'œil de longe est un plus non seulement pour son élevage, mais pour la race et l'industrie. « Ce critère nous permettra de sélectionner des animaux plus lourds, plus musclés et plus viandeux. »

### **Les défis de la race et de leur élevage?**

Selon l'éleveur, la réduction de la mortalité des agneaux à la naissance est un réel défi à relever dans la race Suffolk. « Les agneaux sont trop lents et ils prennent trop de temps avant de boire, ce qui exige un travail supplémentaire pour l'éleveur. Il faut identifier le problème et faire le ménage dans les lignées car je crois qu'il y a une importante part génétique ». Depuis deux ans, le producteur affirme qu'il a relevé une partie de ce défi. Les agneaux présentant ce problème n'ont pas été élevés pour la reproduction, les mères de ces agneaux ont été réformées et les béliers ont été identifiés. Le défi des éleveurs pour les Suffolk de leur élevage : sevrer 1,8 à 2 agneaux par brebis/agnelage, maintenir les performances de croissance et considérer les caractéristiques maternelles pour sélectionner des femelles laitières qui élèvent bien leurs agneaux. De très beaux défis à relever!

## **FERME MIDAS... UNE QUESTION DE QUALITÉ!**

**Historique.** Christine Walser et Claude Côté sont les heureux propriétaires d'une entreprise ovine qu'ils exploitent avec leurs deux fils Sacha et David. Localisée dans un merveilleux coin de pays, entre monts et vallées, la Ferme Midas est située à Bonsecours, un petit village tout près de Valcourt en Estrie. D'abord producteurs laitiers, les propriétaires de cette entreprise ont toujours aimé l'épèce ovine. Ainsi, bien avant d'être éleveurs ovins, ces derniers avaient toujours détenu un petit troupeau de moutons. La transition entre la production laitière et

la production ovine a débuté en 2000, lorsque le couple a fait l'acquisition de 50 brebis de race pure Suffolk. Depuis 7 ans, l'élevage s'est diversifié et compte maintenant, en plus des 80 femelles pur sang Suffolk, 25 sujets pur sang Romanov, 1 bélier Dorset et 195 femelles F1 et F2. L'entreprise produit de façon « logique » et planifiée, c'est-à-dire qu'on exploite l'aptitude de chacune des races ou croisements pour répondre efficacement aux besoins du marché et surtout être rentable! Ainsi, les femelles hybrides prolifiques (F1) et les brebis croisées (F2) sont

saillies avec les béliers Suffolk de type anglais ou « British » nés et élevés à la Ferme Midas. Ce croisement permet d'obtenir un plus grand nombre d'agneaux/brebis/agnelage et grâce au croisement terminal Suffolk, les éleveurs sont en mesure de produire des agneaux lourds de qualité qui ont une croissance rapide. Dans le schéma génétique de l'entreprise, les femelles Romanov pur sang servent à produire des femelles hybrides prolifiques. Reconnues pour leur capacité de désaisonnement, les Romanov produisent des sujets plus facilement désaisonnables, ce

qui permet de répartir les agnelages tout au long de l'année chez les Romanov et les femelles hybrides. Afin d'améliorer les performances de fertilité en contre-saison, les producteurs utilisent des béliers vasectomisés et le « *flushing alimentaire* ». Mais ... pour les Suffolk c'est une autre paire de manche! Actuellement, les femelles Suffolk sont accouplées une fois par année, en saison sexuelle.



**La sélection des reproducteurs.** À la ferme Midas, la qualité génétique et la performance sont deux choses essentielles. Tous les sujets Suffolk sont inscrits à GenOvis et sont évalués pour l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal. Lorsque l'on parle de sélection avec les propriétaires, trois mots viennent sans hésiter : « *Genovis, conformation et consanguinité!* » et ils ajoutent : « *Tous ces paramètres sont essentiels et l'un ne peut aller sans l'autre!* ». Ainsi, la sélection s'effectue en trois étapes. Une première sélection est faite à la réception des rapports d'évaluation du programme GenOvis. Ces rapports permettent aux producteurs d'identifier les sujets les plus performants. « *Chez nous, c'est l'indice croissance qui prime (ISC). Cet indice nous permet d'identifier les sujets qui ont le meilleur potentiel de croissance.* » Les producteurs considèrent ensuite l'indice de sélection terminal (IST) afin de préciser leur sélection : « *L'indice de sélection terminal est intéressant puisqu'il nous permet d'intégrer les paramètres de qualité de carcasse.* » Suite à cette sélection sur papier, les producteurs valident leurs choix en bergerie. Selon eux : « *Il*

## Un peu plus sur la race Suffolk

La race Suffolk a été développée au début des années 1800 dans le Sud de l'Angleterre à partir de croisements entre la race Southdown (race terminale) et la race Norfolk à cornes (pratiquement disparue de nos jours). Importé au Canada en 1888, le Suffolk a gagné rapidement en popularité à partir des années 1920. Les performances de croissance supérieure de cette race ainsi que la qualité de carcasse largement reconnue en font désormais l'une des races les plus populaires au Canada dans le marché de l'agneau lourd. On retrouve aujourd'hui plus de 14 000 Suffolk enregistrés au pays.

### Caractéristiques de race

<b>Tête</b>	Légèrement courbée, de couleur noire, sans rides, sans poils blancs, laine ou cornes. Oreilles longues et noires, raffinées et pendant légèrement vers l'avant.
<b>Pattes</b>	Ossature grossière, de couleur noire, sans poils blancs, pâturons forts.
<b>Corps</b>	Long, large profond et musculeux. Recouvert entièrement de laine blanche, sans fibres noires. La peau est rosée, sans taches noires.
<b>Poids adulte</b>	Les mâles pèsent de 115 à 150 kg et les femelles de 80 à 115 kg.
<b>Défauts</b>	Manque de couverture de laine sur le ventre. Fibres noires dans la laine. Poils blancs sur la tête et les pattes.

Référence : Société canadienne des éleveurs de moutons.

*est très important de ne pas négliger la conformation lors de la sélection. Nous sélectionnons les animaux qui ont une belle apparence générale, qui sont longs et qui rencontrent les critères de la race. Ils doivent aussi avoir un développement musculaire adéquat, des épaules musclées, des gigots bien remplis et de très bons pieds et membres.* » La dernière étape de sélection pour les producteurs : la consanguinité. Un paramètre à considérer pour conserver résistance et performance génétique entre les générations. Afin de combler ce critère de sélection, la Ferme Midas s'est tournée vers l'insémination artificielle.

### L'insémination artificielle... un choix nécessaire.

Lorsque les producteurs de la Ferme Midas ont fait le choix de s'orienter vers l'élevage des Suffolk de type anglais, ils ont du faire face à un désavantage: une disponibilité restreinte de béliers de lignée anglaise. En effet, puisque peu de fermes élevaient le type d'animaux qu'ils recherchaient pour leur entreprise, cette réalité limitait l'apport de nouveau sang dans le troupeau. Afin de régler ce problème, en 2002, les propriétaires de la Ferme Midas se sont tournés vers l'insémination artificielle en important de la semence de béliers de

l'Angleterre. Lors de cette importation, les propriétaires avaient fait l'acquisition de plusieurs doses de semence. Un choix judicieux puisque peu de temps après, les frontières ont été fermées pour l'importation en provenance de l'Europe. À l'automne 2007, la Ferme Midas en était déjà à sa 3<sup>e</sup> période d'insémination. Depuis 2006, le service d'évaluation génétique GenOvis est offert à l'ensemble des éleveurs canadiens, et les propriétaires souhaitent que ceci permette d'élargir le bassin de sélection. Pour eux, l'achat de sujets évalués génétiquement est un incontournable!!!

### Pourquoi le Suffolk et pourquoi ce type en particulier?

Aujourd'hui, si la famille Côté-Walser élève des Suffolk, c'est grâce à l'opportunité qu'elle a eu, en 2000, alors qu'un membre de la famille élargie vendait son troupeau de brebis Suffolk. Les premières brebis Suffolk étaient de type Américain, donc de grand gabarit. Suite à cet achat, les propriétaires ont rapidement opté pour des Suffolk « plus trapus » et plus bas, ce que représente le Suffolk anglais. Pourquoi aiment-ils les Suffolk? « *Parce qu'ils sont calmes. C'est important de travailler avec des animaux qui ont ce tempé-*

rament». Et pourquoi le type anglais? Selon les producteurs, ce type correspond mieux à leurs objectifs et au marché québécois. Il produit des agneaux plus viandeux, à croissance rapide, tout en conservant une excellente qualité de carcasse. « *Les carcasses sont lourdes, maigres et très bien remplies* » affirment-ils. « *Nous avons toujours d'excellents commentaires sur la qualité de nos carcasses et les producteurs qui utilisent nos béliers british en croisement terminal sont très satisfaits de la qualité qu'ils transfèrent à leurs agneaux commerciaux.* » Et ... un autre avantage non négligeable du Suffolk anglais? Les propriétaires affirment : « *Nous avons opté pour les Suffolk de type anglais car*

*nous les trouvons plus faciles d'entretien que les Suffolk de type américain.* »

**Les défis de la race et de leur élevage.** Depuis le début de cette aventure, le couple Côté-Walser s'est donné le défi d'avoir des animaux uniformes et de même gabarit. Rappelons qu'ils ont débuté avec un troupeau de brebis de type américain en 2000. Ainsi, durant les sept dernières années, les producteurs ont sélectionné soigneusement chacun de leurs sujets, préférant les plus trapus et ce, dans le but d'uniformiser le gabarit du troupeau Suffolk. « *Il nous reste encore quelques sujets qui ne correspondent pas au type que nous désirons, mais nous*

*sommes bien déterminés à poursuivre nos efforts afin d'atteindre cet objectif. Et il est évident que nous souhaitons toujours sélectionner des animaux plus performants et de qualité supérieure!* » Les défis à relever pour la race Suffolk? Selon ces éleveurs, il est important d'améliorer le taux de survie et la rusticité des agneaux à la naissance. Un défi qui a été relevé dans leur entreprise par la réforme des brebis « *à problème* ». Et ... un autre défi pour la race? « *Il serait intéressant d'uniformiser le gabarit des animaux de race Suffolk au Canada afin d'avoir moins d'hétérogénéité dans la grandeur et une taille plus modérée!* »

## ET LES PERFORMANCES DES SUFFOLK AU QUÉBEC?

Alors, grand ou petit? Ce n'était pas l'objectif de notre article de répondre à cette question! Rappelez-vous seulement que tous les éleveurs Suffolk inscrits au programme GenOvis évaluent leurs sujets afin qu'ils transmettent croissance et musculature à leur progéniture. Problème de gras sur vos carcasses? Des béliers Suffolk évalués sur GenOvis pourraient vous aider à améliorer la qualité de vos agneaux lourds, tout comme les autres races terminales inscrites au programme.

Dans cet article nous avons présenté le portrait de seulement deux producteurs Suffolk actifs au programme GenOvis. Mais il y en a plusieurs autres! Et tous ont les mêmes objectifs : qualité, performance et croissance! Si vous êtes intéressés à en savoir plus sur ces performances, consultez les sites [www.genovis.ca](http://www.genovis.ca) ou [www.cepoq.com](http://www.cepoq.com) ou contactez nous au CEPOQ! Le Suffolk étant une race terminale, portez une attention particulière aux excellentes moyennes de croissance que les producteurs obtiennent pour les sujets qui sont évalués!

Dans la prochaine édition ... la race Arcott Rideau, une race maternelle, prolifique et populaire!

### Liste des éleveurs Suffolk participants à GenOvis

Ferme	Localité	Prov.	Téléphone
Bergerie Black Rose Sheep	Huntington	QC	450-2645871
x Bergerie Cap à l'Original	St-Fabien	QC	418-869-3448
x Bergerie Du Faubourg	St-Narcisse-de-Rimouski	QC	418-735-5049
x Bergerie Gigot Giguant	Ste-Angèle de Mérici	QC	418-775-2689
Bergerie Les agneaux de la Plaine	Acton Vale	QC	450-546-3481
Cottonwood Farm	Port Alberni	BC	250-723-8214
David Mastine	St-Félix de Kingsey	QC	819-848-2538
x Featherwood Farm	Red Deer	AB	403-887-5761
Ferme Berarc Inc.	St-Lambert de Lauzon	QC	418-889-9590
x Ferme Dubaie des Sables inc	St-Gabriel-de-Rimouski	QC	418-739-4134
x Ferme La Bergère	St-Gabriel-de-Rimouski	QC	418-798-8272
Ferme Lochette	Mont St-Grégoire	QC	450-346-3389
x Ferme Midas	Bonsecours	QC	450-535-6502
x Ferme R.Girard et S.Bédard	St-Césaire	QC	450-469-2744
Ferme Syljack	St-Michel-de-Bellechasse	QC	418-884-2922
Gallivan Suffolk	Deerville	NB	506-328-3599
Gilbert Lord	Ste-Germaine-Boulé	QC	819-787-6082
Jay Springs Lamb	Pinantan Lake	BC	250-573-3609
Larry Mastine	Richmond	QC	819-826-1163
x L'Aubergère Ferme Ovines Enr	St-Adelme	QC	418-733-4202
Marshcrest Farms Inc.	Grand Pré	NS	902-542-3204
x Misty Ridge Sheep Farm	Bowden	AB	403-224-3743
Paradise Acres	Ponoka	AB	403-783-3436
Parker Stock Farm	Three Hills	AB	403-443-7220
Poissant Acres	Sedley	SK	306-885-2157
Prairie Dog Farm	Deleau	MB	204-858-2180
Réal St-Pierre	St-Valérien	QC	418-736-4343
Renfield Farm	Enfield	NE	902-883-9126
Strand Suffolks	Lethbridge	AB	403-327-9306

X = Ferme participant aux mesures d'évaluation de l'œil de longe et du gras dorsal

\*Robie Morel, Responsable de la génétique et chargé de projet au CEPOQ

\*\* Johanne Cameron, agr. M.Sc. Responsable en vulgarisation au CEPOQ

\*\*\*Amélie St-Pierre, Responsable de la saisie et du service à la clientèle au programme GenOvis, CEPOQ



# La tonte des brebis gestantes

## Pour le bénéfice de la brebis ou de l'éleveur?

question

*Bonjour. Je commence en production ovine. J'ai un petit troupeau et mes brebis doivent agneler en février et mars. On m'a dit de tondre les brebis avant l'agnelage. La vente de laine ne couvrant pas les frais de la tonte, est-ce que d'autres arguments peuvent me convaincre de la faire?*

*D'un producteur du Bas-St-Laurent.*



Tondre? Pour le bénéfice de la brebis ou de l'éleveur? Les deux ne sont-ils pas inévitablement liés? Voyons donc comment le bénéfice de la brebis devient aussi celui de l'éleveur.

### Le bénéfice de la brebis

La question est de savoir qu'est-ce qu'on considère comme étant le bénéfice de la brebis... Sur quelle base mesure-t-on ceci? Bien-être animal, productivité optimale, etc.? Disons que tous ces paramètres sont liés. Du point de vue de la consommation, il semble que la tonte réalisée avant le 100<sup>e</sup> jour de gestation ne se traduise pas par une augmentation de celle-ci. Passé 100 jours de gestation, les brebis tondues consommeraient 5 à 15 % plus d'aliments. Rappelons que l'accès à des aliments de qualité et en quantité suffisante est essentiel pour assurer un développement adéquat du placenta et des agneaux, en plus de mieux préparer la femelle à la lactation imminente.

Si les brebis sont gardées à des températures froides, il faut nécessairement prévoir la tonte de façon à leur assurer une couverture de laine suffisante pour les protéger du froid. Et si elles sont gardées en bergerie chaude, n'oubliez pas que les animaux tondues vous aideront à maintenir des conditions ambiantes plus confortables, particulièrement en ce qui concerne le taux d'humidité. Des brebis tondues dégagent de la chaleur, ce qui permet de ventiler plus adéquatement et de sortir l'humidité libérée par les animaux. Chez des brebis non tondues, la capacité isolante de la laine permet à cel-

les-ci de conserver leur chaleur et le taux d'humidité grimpe, ce qui est néfaste pour la santé de vos animaux!

Petit rappel en passant : il a été démontré que la tonte des brebis avant l'accouplement ne se traduisait pas par une amélioration de la prolificité et la faible augmentation de la fertilité ne justifiait pas la pratique.

### Le bénéfice de l'éleveur

Plusieurs études ont confirmé que la tonte des brebis autour des jours 70 à 100 de gestation avait des répercussions positives notables sur celles-ci et leur progéniture. Et qui dit amélioration des performances dit profit potentiel.

### Poids des agneaux à la naissance

La tonte des brebis conduit à l'augmentation du poids à la naissance des agneaux jumeaux sans toutefois influencer le poids des agneaux simples. Cette nuance sur la taille de portée est importante puisqu'on ne veut certainement pas se retrouver avec des simples au poids excessif qui conduisent à des difficultés à l'agnelage. Toutefois, l'augmentation du poids à la naissance des jumeaux n'est pas suffisante pour entraîner ces problèmes mais se répercute en une survie accrue des agneaux. Lorsque la tonte est effectuée autour des jours 70-80 de la gestation, le poids des jumeaux est augmenté

d'environ 7-15 % (selon les études), probablement par la modification de la gestion du glucose par le placenta et le fœtus. Et la mortalité des agneaux a été réduite d'environ 3 %, ceci étant possiblement lié à une capacité accrue à produire de la chaleur corporelle grâce au poids supérieur des nouveaux nés.

### Production laitière et poids des agneaux au sevrage

Les retombées de la tonte au 100<sup>e</sup> jour de gestation se font sentir jusqu'à la lactation alors qu'après 75 jours de production, les brebis tondues donnaient 20 % plus de lait que les non tondues. Le bénéfice du producteur? Les agneaux sevrés à ce moment étaient 9 % plus pesants que lorsque issus de brebis non tondues. Il faut aussi se souvenir qu'une brebis récemment tondu offre un pis beaucoup plus facilement accessible à ses agneaux, et certainement plus propre... ce qui réduit les contaminations.




### Le calcul à faire

Il reste donc à savoir si, dans votre situation, la pratique est payante. Dans votre calcul, n'allez pas simplement considérer le coût de la tonte et le revenu de la laine... Et si c'est le réflexe qui vous était venu en tête, révisez les paragraphes précédents!

**Faites parvenir votre question** à [joanne.cameron@cepoq.com](mailto:joanne.cameron@cepoq.com) ou au 418 856-1200, poste 221.

\* *Hélène Méthot, agr. M.Sc. Coordinatrice des projets de R&D au CEPOQ*

Le CEPOQ tient à remercier ses précieux partenaires pour leur soutien :

 <p>FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC</p>	 <p>SEMRPO</p>	<p>Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec</p>
 <p>Agriculture and Agri-Food Canada</p>	<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada</p>	



### Ferme Amki enr.

17 265, boul. Valcartier  
Québec, G2A 0A7  
Tél. : (418) 842-2637  
Télec. : (418) 842-0423  
fermeamki@videotron.ca

Maedi-visna : statut or  
Suivi GenOvis

Reproducteur disponible  
en tout temps

#### Arcott Rideau

Sujets purs-sangs  
Hybrides Dorset/Rideau



Abattage et transformation

**LES VIANDES  
FORGET  
LTÉE**

Tél. : 450 477-1002  
Cell. : 541 949-9908  
Fax : 450 477-6841

JACQUES FORGET  
Président

Sans frais : 1 800 268-1002  
Courriel : jacques.forget@qc.aira.com

2215, CHEMIN COMTOIS, TERREBONE QC J6X 4H4

## BERGERIE DES LOUPS

Éleveurs de F1 (Romanov/Dorset)  
Suivi GenOvis

Saint-Robert  
450 782-2662

bergeriedesloups@videotron.ca

### Ferme Lénique Inc.

#### Éleveur Polypay p.s.

Statut argent pour le maedi-visna  
Suivi GenOvis

*Agnelles et béliers avec  
ISM supérieur disponibles*

*Bienvenue!*



Sophie Gendron, Christian et Réal Lévesque  
9, rang du Bras, St-Denis, Kamouraska, G0L 2R0  
Tél.: 418 498-3254 Courriel : leniquecs@microbranche.com



Troupeau fermé - GenOvis  
Statut argent - maedi-visna  
F1 Dorset/Romanov  
Béliers génotypés

Andrée Houle & François Roux

559, rue Des Muguets  
Coaticook, QC J1A 3A9

Tél. : 819 849-3221

Télec. : 819 849-0475

froux1@videotron.ca

**Bergerie de l'Estrie**



Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

### Ferme Sayabec ovine Enr.

Éleveur polypay P.S.

Meilleur troupeau maternel POLYPAY 2006

Voici quelque exemples de **BÉLIERS ÉLITES** à venir:

**AGNELLES À VENDRE**

GenOvis avril 2007	Identification	ind. maternel	ind.croissance
1 <sup>re</sup> position	FSO 132 S	3,68	2,89
2 <sup>e</sup> position	FSO 0121 S	3,35	4,11
3 <sup>e</sup> position	FSO 0120 S	3,13	3,88
5 <sup>e</sup> position	FSO 811 S	2,83	2,75

Nancy Caron et Jean-Guy Chouinard

92, route 132 Ouest, Sayabec Téléphone 418 536-5615 Courriel fsoe2000@yahoo.fr

Pour **annoncer** votre entreprise dans OVIN QUÉBEC  
ou pour vous **abonner**, contacter :

**Marion Dallaire**

450 679-0540, poste 8332

mdallaire@upa.qc.ca

# SURVEILLANCE DE LA TREMBLANTE

Contribuez à éradiquer la tremblante au Canada

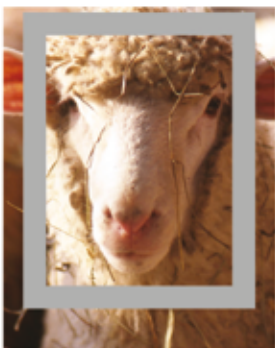


La tremblante est une maladie mortelle qui frappe les chèvres et les moutons et qui freine l'accès aux marchés internationaux, dont les États-Unis. Le programme de surveillance de la tremblante de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vise à détecter et à éradiquer la maladie.



**Pour mener ce programme de surveillance à bien, nous avons besoin de vos cadavres d'animaux adultes décédés à la ferme. Signalez tous les moutons et les chèvres de 12 mois et plus qui meurent dans votre ferme ou qui présentent les signes ou symptômes suivants :**

- perte de poids inexplicquée;
- difficultés à se tenir debout ou à marcher;
- changements de comportement.



Une indemnisation est offerte pour tout animal vivant atteint de la tremblante dont l'abattage est ordonné par l'ACIA pour cette raison.

**1-800-442-2342**

**[www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)**



Agence canadienne  
d'inspection des aliments

Canadian Food  
Inspection Agency

Canada

# service d'écurage

POSTES CANADA  
CANADA POST

Port payé Postage paid  
Poste-publications Publications Mail  
40049100



**Estrie - Chaudières Appalaches - Boisfrancs**

**Pour informations :**

**1-866-458-2929**

**vletourneau@domainedumoutondor.com**

**Possibilité autres régions**



## Gagnants du Concours de photographie 2007

de la Fédération des producteurs  
d'agneaux et moutons du Québec

**1<sup>ère</sup>** place : **Édith Lavoie**  
*(en page couverture)*

**2<sup>e</sup>** place :  
**Mélissa Viau**

**3<sup>e</sup>** place :  
**Nicolas Dupont**

